

L'agglomération angevine (27)

L'unité paysagère de l'agglomération angevine trouve son identité dans son rapport à l'eau et au schiste. Elle se définit comme une agglomération entre deux confluences, Sarthe, Mayenne et Loir au nord des portes de la ville, La Maine et la Loire au sud. Le paysage angevin est par ailleurs à la croisée de la Maine et du sillon ardoisier qui marque la silhouette urbaine par le Château et les flèches de la cathédrale.

L'agglomération angevine est aussi à l'articulation de nombreuses unités paysagères très contrastées dont les paysages péri-urbains rappellent quelques ambiances: le Baugeois, le Saumurois, le val d'Anjou, les coteaux du Layon et de l'Aubance, les marches entre Anjou et Bretagne, les contreforts ligériens vers l'Erdre et le Segréen, ce qui conforte son statut d'agglomération de confluences.

Ville construite autour de l'eau et contrainte par l'eau, l'agglomération s'étire aujourd'hui sur les plateaux est et ouest à l'appui des grands axes. Elle s'étend même aujourd'hui au sud sur les bords de Loire, où elle vient au contact des secteurs viticoles protégés.

Les paysages de zones d'activités et de commerces ceinturent les quartiers de l'agglomération et marquent fortement les entrées de ville à l'appui des contournements routiers et autoroutiers qui se sont considérablement développés depuis 10 ans, modifiant la perception et l'accessibilité des paysages de l'agglomération angevine.



Illustration de quelques ambiances diversifiées des quartiers de l'agglomération angevine

POUR EN SAVOIR PLUS SUR L'UNITE DANS SON CONTEXTE REGIONAL

Les représentations sociales des paysages du « département » ([lien vers le département 49 – famille de Paysages urbains](#))

Les représentations culturelles des paysages de « Type » 15-20-20-50 « D'une ville à l'autre », les paysages urbains et industriels

La famille de paysage : 15-30-90. Paysages urbains



1 Silhouette identitaire d'Angers dominée par le château, les flèches de la Cathédrale et de l'église Saint Aubin, depuis le Lac de Maine



2 Cluse de la Maine soulignée par la deux fois deux voies, dans la traversée du cœur historique d'Angers, succession des ponts et affirmation de l'identité végétale de l'agglomération -vue depuis "le bout du monde" (panorama à côté du château)



3 Affleurements de schistes dans le parc urbain des étangs Saint Nicolas, ancienne carrière réhabilitée, illustrant l'importance du sillon ardoisier dans l'implantation et l'histoire de la ville d'Angers



4 Urbanisation en cours du plateau de la Mayenne en appui du tramway par une approche environnementale de l'urbanisme



5 Développement de nouveaux quartiers d'habitat dans la couronne périurbaine angevine en prenant en compte la trame arborée - (Saint Lambert la Potherie)

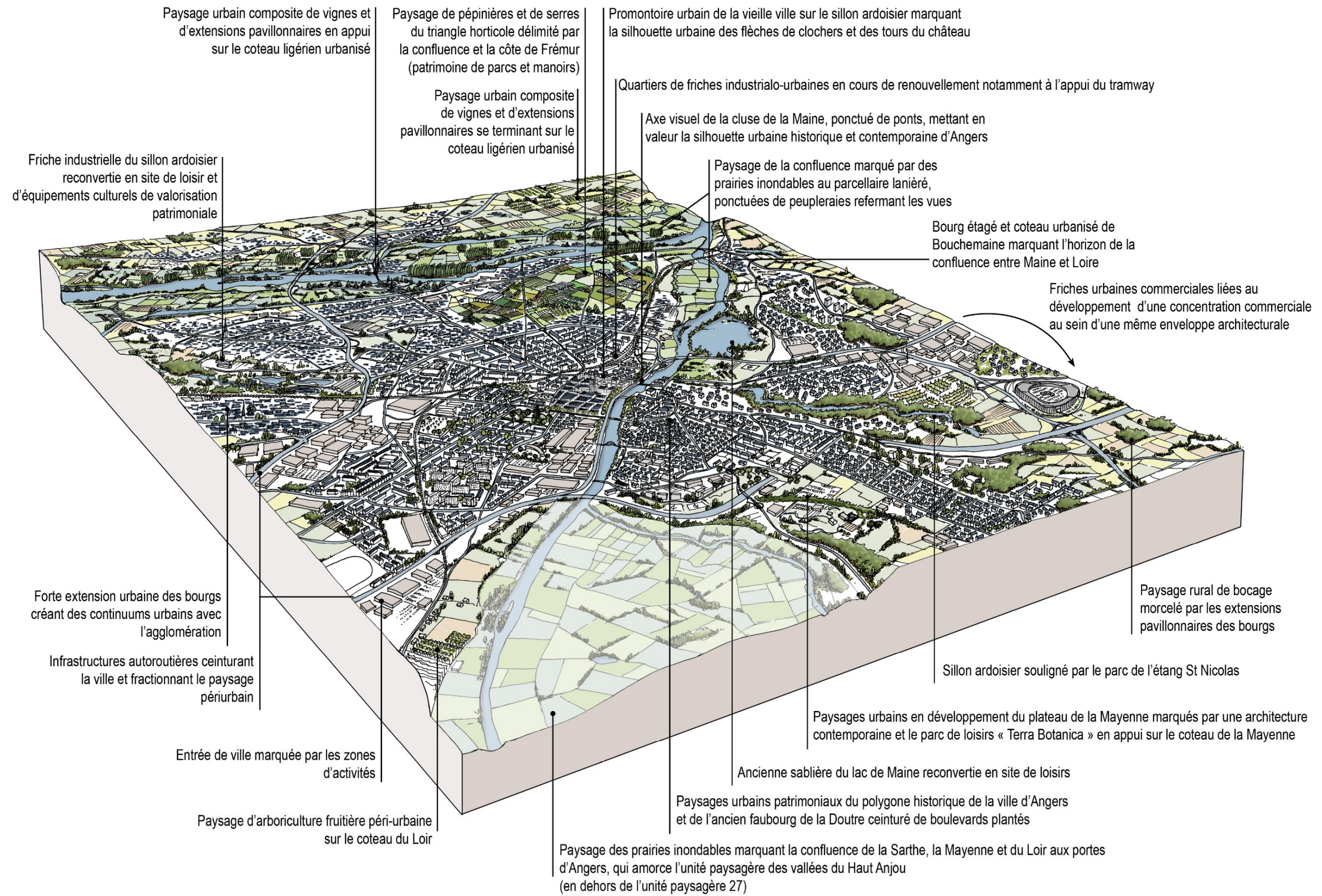


6 Enclave bocagère agricole entre infrastructure et lisière urbaine de Beaucouzé, dont on perçoit les équipements à vocation sportive et ludique (piscine)

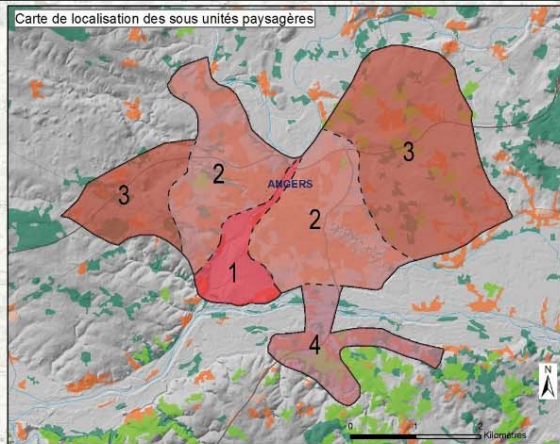


7 Silhouette de la ville d'Angers se détachant sur l'horizon ligérien vu depuis le site classé de la Roche de Murs (Murs-Erigné)

Bloc-diagramme de l'unité paysagère de l'agglomération angevine (27)



Carte de l'unité paysagère L'agglomération angevine (27)



2 Les paysages urbains angevins

- Paysages urbains enchâssés dans une importante ceinture de zones d'activités
- Polygone historique, ceinturé de boulevards plantés, traversé par la Maine et constitué de la vieille ville haute à l'appui du promontoire schisteux du Château et de la cathédrale, de la ville XIXème et des anciens faubourgs de la Doutre en contrebas, rive droite
- Juxtaposition de quartiers d'habitats, de commerces et équipements ponctués de parcs et places et de grands ensembles plus monumentaux
- Sillon ardoisier anciennement exploité reconverti en zones de loisirs et de valorisation culturelle marquant un axe vert dans la ville à la perpendiculaire de la Maine

1 Le val de Maine et le triangle horticole

- Axe visuel de la cluse de la Maine, ponctué de ponts, mettant en valeur la silhouette urbaine historique en promontoire et contemporaine d'Angers
- Paysage de pépinières et de serres du triangle horticole délimité par :
 - la côte de Frémur (patrimoine de parcs et manoirs)
 - le bourg étagé et coteau urbanisé de Bouchemaine marquant l'horizon de la confluence entre Maine et Loire
 - la levée de Sainte-Gemmes-sur-Loire et son développement urbain continu
- Présence de la zone de loisirs du lac de Maine (réhabilitation d'une ancienne sablière) prolongée par le parc Balzac et les prairies inondables de la Baumette.

3 La couronne périurbaine angevine

- Paysages ruraux sous pression urbaine
 - fortes extensions pavillonnaires des anciens centres bourgs
 - développement important des zones d'activités à l'appui des bourgs (qu'elles masquent)
- Paysage d'alternance à l'Est entre boisements, grands vergers et réseau bocager très déstructuré par les infrastructures et la diffusion urbaine
- Enclave bocagère à l'Ouest délimitée par une ceinture alternant bourgs et boisements

4 La façade urbaine ligérienne

- Continuum urbain s'appuyant sur les coteaux ligériens développé à partir du réseau d'infrastructures traversant la Loire
- Infrastructures routières marquantes dans le paysage (notamment au niveau des échangeurs) et urbanisation pavillonnaire qui ceinture un triangle viticole sur la vallée de l'Aubance
- Singularité de l'urbanisation insulaire ligérienne des Ponts-de-Cé qui montre une traversée urbaine de la Loire et ouvre des vues sur le franchissement autoroutier
- Coteau viticole de l'Aubance sous pression urbaine en limite Sud

L'Agglomération angevine

L'agglomération angevine trouve son identité dans son rapport à l'eau et au schiste. Elle se définit comme une agglomération entre deux confluences, Sarthe, Mayenne et Loir au nord des portes de la ville, La Maine et la Loire au sud. Le paysage angevin est par ailleurs à la croisée de la Maine et du sillon ardoisier qui marque la silhouette urbaine par le Château et les flèches de la cathédrale.

L'agglomération angevine est aussi à l'articulation de nombreuses unités paysagères très contrastées dont les paysages péri-urbains rappellent quelques ambiances: le Baugeois, le Saumurois, le val d'Anjou, les coteaux du Layon et de l'Aubance, les marches entre Anjou et Bretagne, les contreforts ligériens vers l'Erdre et le Segréen, ce qui conforte son statut d'agglomération de confluences.

Ville construite autour de l'eau et contrainte par l'eau, l'agglomération s'étire aujourd'hui sur les plateaux est et ouest à l'appui des grands axes et même aujourd'hui au sud sur les bords de Loire, où s'ajoute la contrainte des secteurs viticoles protégés.

Les paysages de zones d'activités et de commerces ceinturent les quartiers de l'agglomération et marquent fortement les entrées de ville à l'appui des contournements routiers et autoroutiers qui se sont considérablement développés depuis 10 ans, modifiant la perception et l'accessibilité des paysages de l'agglomération angevine.

Légende

Occupation du sol

- Bâti
- Zone d'activités
- Boisement
- Vigne, verger
- Espace agricole
- Réseau hydrographique
- ++++ Voies ferrées
- Réseau routier



Source : DREAL Pays de la Loire, fond cartographique SCAN25, BD CARTO, BD TOPO ©IGN 2010
 © MEDDE - DREAL Pays de la Loire, Nantes, décembre 2014
 Echelle numérique : 1/50 000 Echelle de saisie des données 1/25 000
 Réalisation : ALTHIS - VU D'ICI

1. Les limites et continuités paysagères

Les limites paysagères de l'agglomération angevine s'appuient d'une part sur des éléments de relief marquant et d'autre part sur le gradient de pression urbaine qui s'exerce sur les territoires.

A ce titre, certaines limites sont physiques et visuellement nettes et identifiables :

- Au nord, le coteau boisé et arboricole de la vallée du Loir, relayé par le coteau urbanisé et boisé de la vallée de la Mayenne, surplombant la confluence des 3 rivières, cœur des basses vallées angevines



27-10-01 – Coteau de la Mayenne dominant le site de confluence des Basses Vallées Angevines (Angers)

- A l'ouest, le front urbain du parc d'activités en appui sur la RD 106 (commune de La Meignanne et d'Avrillé) relayé par le coteau du Brionneau à l'extrémité ouest du sillon ardoisier, puis l'alternance de franges urbaines et boisées sur les communes de Saint Lambert La Potherie, Saint Léger des Bois et Saint Jean de Linières, à leur tour relayées par le front urbain limité par la RD 111 de Bouchemaine.

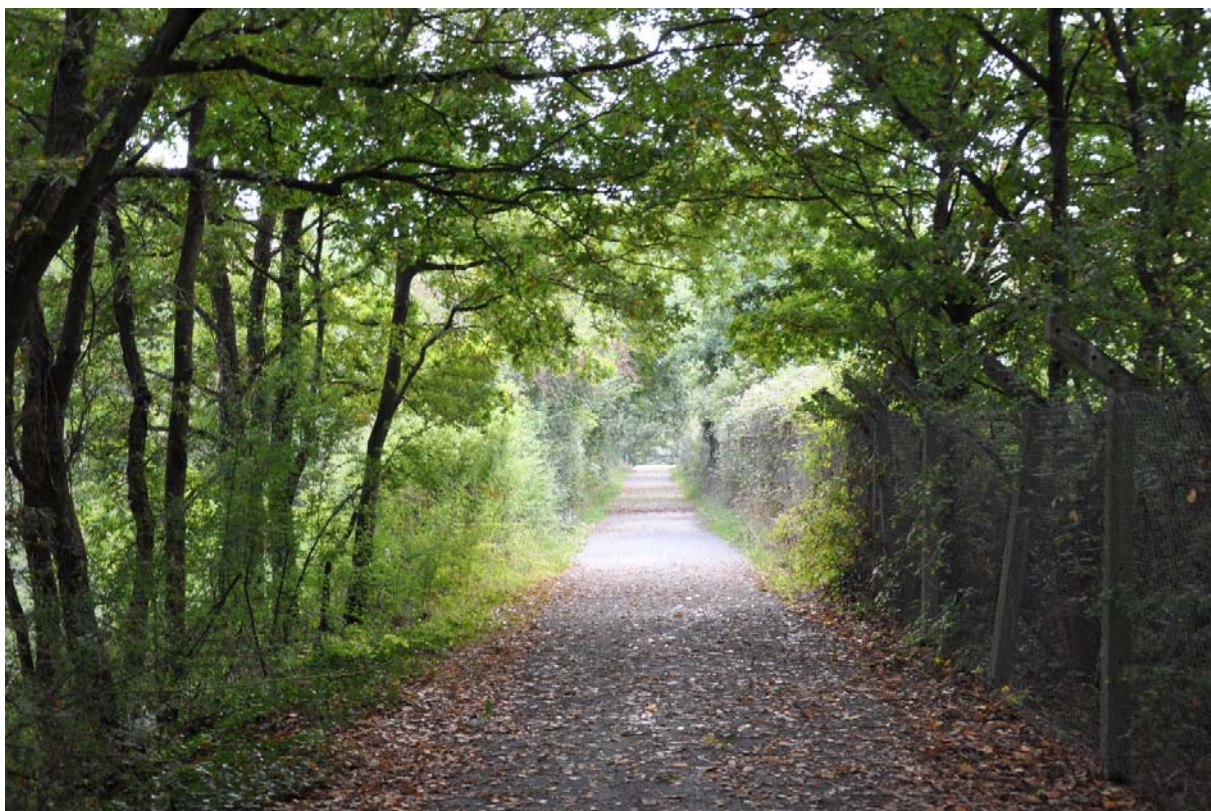


27-10-02 – Alternance des franges urbaines et boisées en limite ouest depuis la commune de Saint Léger des Bois

- Au sud de l'agglomération, mais au nord de la Loire, la continuité urbaine de Saint Gemmes et de Port Thibault en appui sur le coteau discret à l'ouest et, à l'est, l'Authion canalisé dans sa traversée des Ponts-de-Cé, relayé par la levée Napoléon,



27-10-03 – Front bâti de Sainte-Gemmes-sur-Loire et ses quais le long de la Loire



27-10-04 – Authion ou Levée Napoléon depuis la RD 952 (Les Ponts-de-Cé)

- Au sud Loire, les coteaux arborés et urbanisés du Louet à l'ouest et, à l'est, de la Loire entre Juigné sur Loire et Saint Saturnin sur Loire, déclinant un registre de bois, de parcs identifiables par la silhouette identitaire de quelques grands conifères et de diffusion bâtie



27-10-05 – Coteau arboré et urbanisé de Murs-Erigné sur le Louet (Les Ponts-de-Cé)

- A l'extrémité sud-est, l'arc bâti encerclant le plateau viticole de l'Aubance, franges urbaines diffuses entre Saint Melaine sur Aubance et Saint Saturnin sur Loire, donnant une impression de continuité bâtie ponctuée des parcs arborés de quelques demeures viticoles de caractère.



27-10-06 – Frange urbaine diffuse de Juigné sur Loire en limite des ondulations viticoles

D'autres limites, sur le pourtour est et sud-est, sont plus diffuses, et peuvent être qualifiées de transitions douces :

- la limite topographique douce et subtile du plateau Baugeois relayée par une limite visuelle majeure en second plan : L'arc boisé (sur butte) entre le bois de Jarzé et celui de Bauné
- la frange urbaine des bourgs de l'Authion, en appui sur la limite topographique douce du Val d'Authion, de Trélazé à Andard

Enfin, le sud de l'agglomération prend appui sur la vallée de l'Aubance, entre Murs-Erigné et Saint Melaine sur Aubance. Cette vallée, profonde, encaissée, sinueuse aux coteaux arborés et viticoles, constitue une limite d'une certaine épaisseur, un événement physique et visuel d'ampleur au caractère paysage indéniable.



27-10-07 – Vallée de l'Aubance depuis le haut de coteau viticole de St Melaine-sur-Aubance

Dans la traversée du fleuve, l'agglomération angevine s'appuie sur le cordon urbanisé continu des Ponts-de-Cé à Murs Erigné, frange urbaine insulaire confortée par les ouvrages d'art de l'autoroute A 87.



27-10-08 – A87 depuis la traversée urbaine des Ponts-de-Cé

Correspondance avec les atlas de paysages précédents

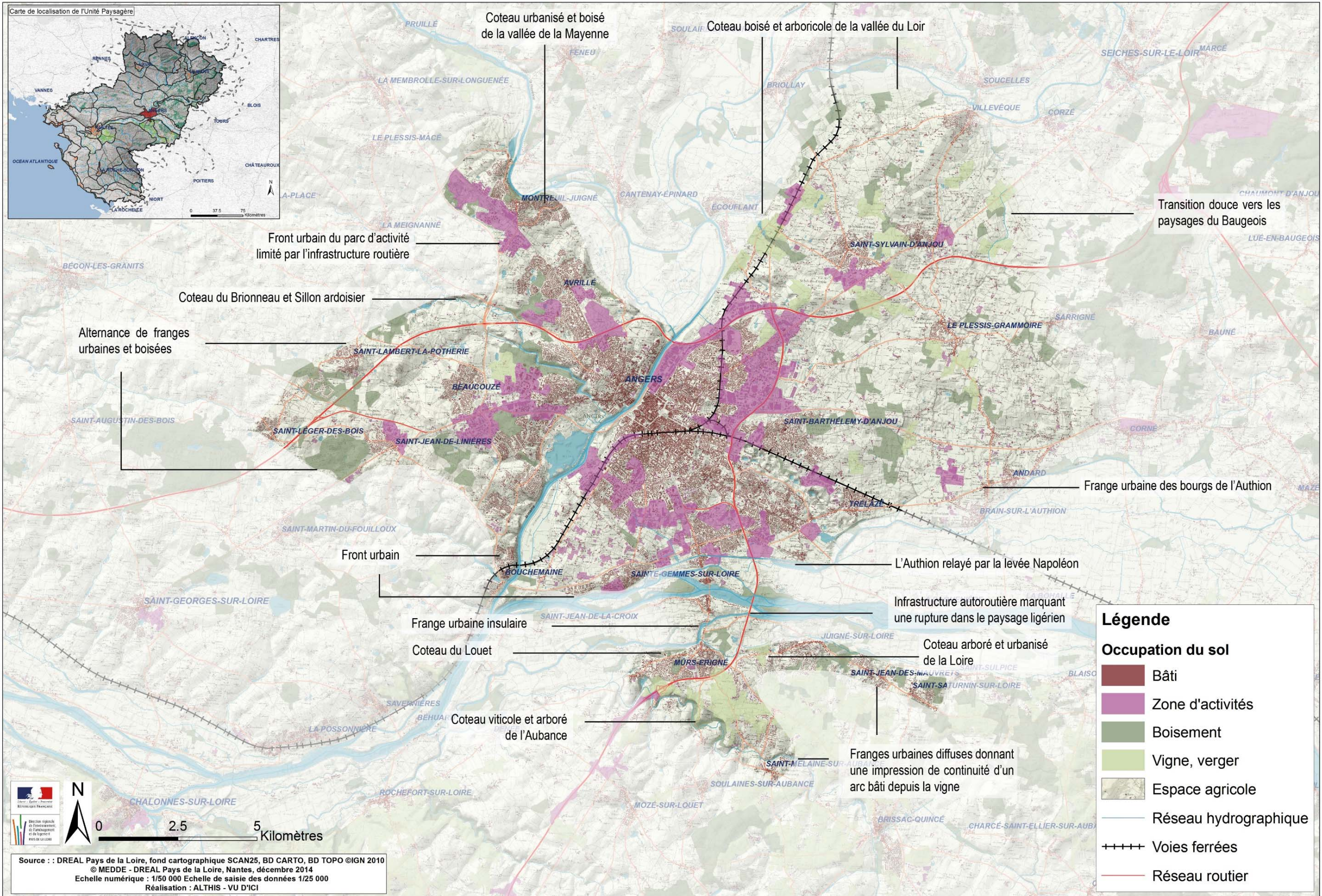
En 10 ans le développement de la ville d'Angers et de son agglomération a été considérable tant au regard du développement des infrastructures de desserte, que des zones économiques ou enfin du développement du tissu résidentiel. De fait, les unités qui étaient considérées intégralement ou en frange comme sous-pression de l'agglomération ont aujourd'hui basculé. Quatre unités limitrophes de l'agglomération angevine dans l'atlas de paysages de Maine et Loire de 2002 sont ainsi concernées :

- la frange est de l'unité paysagère du plateau bocager de transition entre segréen et val de Loire aval (Les marches du Segréen - Atlas 49 2002) qui trouvait une limite présentant un équilibre végétal / bâti agréable et intéressant grâce à la qualité de la trame bocagère préservée. Aujourd'hui, la pression de l'agglomération a notablement impacté les bourgs de Saint Lambert La Potherie, Saint Léger des Bois et Saint Jean de Linières, ils dessinent un triangle rattaché à l'unité de l'agglomération angevine (27)
- la plaine horticole et naturelle entre Maine et Loire, qui était intégrée dans l'unité paysagère de la Loire des promontoires (Atlas 49 2002), est aujourd'hui légitimement rattachée à l'agglomération angevine (27) au regard notamment du continuum bâti de Saint Gemmes sur Loire – Port Thibault
- la frange nord de l'unité paysagère des plateaux de l'Aubance (Atlas 49 2002), autour des bourgs de Murs Erigné, Saint Melaine sur Aubance, Juigné sur Loire à Saint Saturnin sur Loire, est de la même façon rattachée à l'agglomération angevine (27), densité des infrastructures et développement résidentiel et de zones commerciales justifiant ce rattachement.
- De fait, par cohérence, la traversée ligérienne des Ponts-de-Cé avec son urbanisation continue entre rive nord et rive sud est intégrée à l'agglomération angevine (27)
- Enfin, l'intégralité de l'Unité Paysagère des portes du Baugeois (Atlas 49 2002) était, il y a 10 ans, décrite comme un plateau composite sous trois influences : l'ossature paysagère du Baugeois, qui est un élément paysager structurel stable, l'occupation des sols et l'architecture traditionnelle sous influence du Val d'Anjou qui n'a pas considérablement évolué et la pression urbaine de l'agglomération qui s'est renforcée et développée. L'évolution dynamique de cette dernière influence a fait basculer ce plateau composite dans l'unité paysagère de l'agglomération angevine (27).

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LA COHERENCE AVEC LES ATLAS DE PAYSAGES ANTECEDENTS OU VOISINS

[Lien PDF avec l'Atlas de paysages de Maine et Loire de 2002](#)

Carte des limites et des continuités de l'unité paysagère L'agglomération angevine (27)



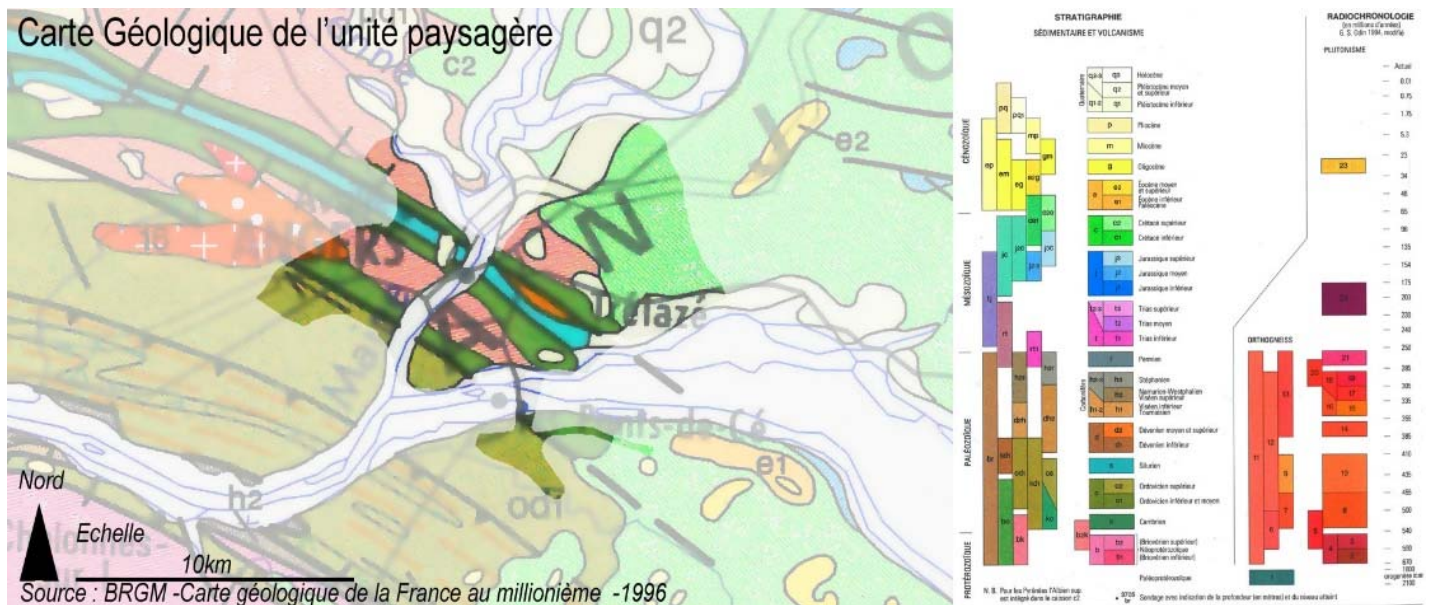
2. Les caractères de l'agglomération angevine

2.1 Deux sillons structurants et fédérateurs : la Maine et le sillon ardoisier.

Angers et son agglomération sont implantées sur un site géographique majeur, site de confluences marqué par des éléments naturels forts qui structurent le territoire urbain et s'accompagnent de coulées vertes importantes entre les secteurs d'urbanisation.

Le Sillon Ardoisier

Angers apparaît dans l'histoire au premier siècle avant J.C. Le promontoire schisteux qui domine La Maine devient un oppidum (peut être le principal) du peuple celte des Andes. La ville gallo-romaine est officiellement fondée au début de notre ère sous le nom de Juliomagnus.



422-UP27Geol : Carte géologique de l'unité paysagère (source BRGM)



Orienté nord-ouest / sud-est, le sillon ardoisier (en bleu sur la carte ci-dessus) marque de sa direction armoricaine le site d'implantation d'Angers et de son agglomération. Il est lisible : à l'est au niveau des ardoisières de Trélazé, au château implanté sur un éperon schisteux, et, à l'ouest au niveau de l'étang Saint-Nicolas. Le premier a longtemps fait la renommée d'Angers (production d'ardoises) et constitue aujourd'hui une véritable zone naturelle de loisirs.

27-20-01 – Eperon schisteux dominant la Maine un site d'implantation du Château et de la cathédrale qui fait l'identité du cœur d'Angers



27-20-02 – Paysage minier du site des ardoisières de Trélazé reconverti en parc urbain et naturel (Trélazé)

L'implantation particulière du château sur un promontoire schisteux lui procure une force paysagère et urbaine de par sa position dominante, et l'effet de paroi à la texture particulièrement perceptible coté Maine.

L'étang Saint-Nicolas quant à lui constitue un parc urbain dans la continuité des espaces du bord de Maine qui présentent des faciès très particuliers : relief de faille, effet de paroi rocheuse, végétation de landes, boisement... que l'on retrouve aussi ponctuellement dans le paysage urbain de Belle-Beille. Il est l'illustration d'un bel exemple de réhabilitation et de reconversion d'un ancien site d'activité qui fait l'objet d'une protection de site classé depuis 1936.



27-20-03 – Etang Saint Nicolas, site d'extraction reconverti en parc urbain et site classé (Angers)

Le sillon de La Maine

Cet axe nord-sud constitue une rupture dans le sillon ardoisier (d'où l'appellation de « cluse de la Maine »), une respiration dans l'urbanisation. La Maine s'accompagne d'un vocabulaire particulier lié à la navigabilité passée et actuelle : quais marqués soulignés par des alignements de façades et de platanes, pontons, ports... mise en scène des vieux ponts, relations visuelles étroites d'une rive à l'autre, respiration offrant un certain recul par rapport aux façades bâties.



27-20-04 – Le promontoire urbain du château qui donne à voir la Maine dans sa traversée de la ville (Angers)



27-20-05 – Silhouette identitaire de la ville historique dominant la Maine (Angers)

La rencontre de matériaux : schiste, sable et tuffeau

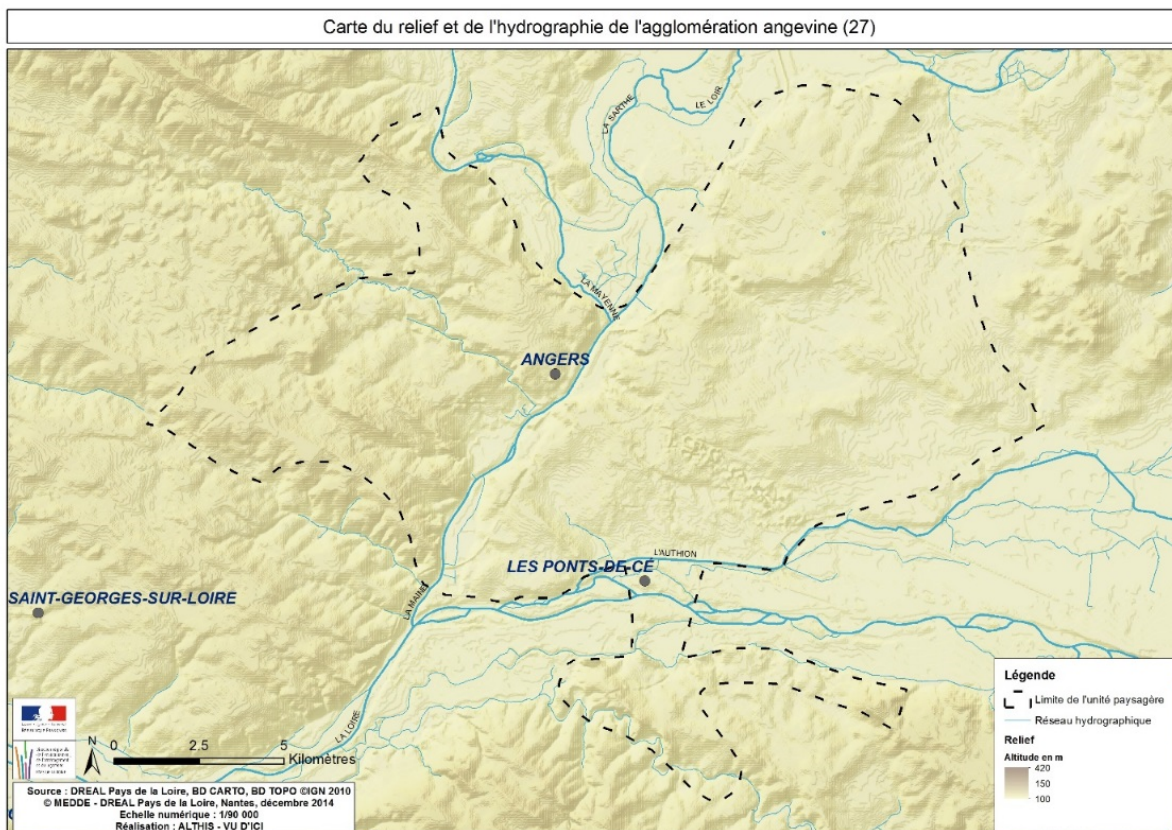
Ces deux sillons ont tous deux été exploités : carrière et mines de schiste ardoisier sur l'axe est-ouest, et sablière sur la Maine (site du Lac de Maine). Ils rappellent ce passé industriel d'Angers, même si ces paysages aujourd'hui sont empreints d'aménité. Ils ont un usage récréatif, et de respiration dans le tissu urbain dense. La Loire a permis le transport de ces matériaux, et le lien avec les carrières de tuffeau toutes proches. L'architecture traditionnelle de l'agglomération angevine se caractérise donc par les matériaux suivants :

- Le Schiste : à l'état brut (affleurement rocheux), toitures d'ardoises, murs et murets de clôtures de jardins ou de parcelles maraichères, façades, revêtement de sol et mobilier urbain ...
- Le Tuffeau : façades et ornementation des façades et des murs
- Le Grès : Revêtement de sol, et certains murs de clôture
- Les enduits et crépis clairs sur les façades



27-20-06 – Une palette chromatique et texturales variée des constructions historiques d'Angers

Entre deux confluences, l'agglomération angevine développe son territoire entre plaines et plateaux



2014-12-18_UP27_relief : Carte du relief de l'unité paysagère

L'agglomération angevine se définit comme une agglomération entre deux confluences, Sarthe, Mayenne et Loir au nord des portes de la ville, La Maine et la Loire au sud. Ces plaines inondables (altitude moyenne 15m NGF à 30m NGF) sont dominées par les coteaux urbanisés et leur plateau (altitude moyenne 70m NGF)

La vallée a entaillé le plateau et le sillon ardoisier, générant des ondulations notamment à la rencontre du sillon ardoisier, ondulations confortées par le réseau de petits vallons perpendiculaires à la Maine (dont le vallon du Brionneau), à la Mayenne, la Sarthe et au Loir voire même à l'Authion (ruisseau du Frotte Pénil souligné par la côte de Frémur)



27-20-07 – Illustration du relief et des plaines inondables depuis le toit du parking de la gare à Angers

2.2 Une perception contrastée de l'agglomération entre centre et périphérie

Une silhouette urbaine identitaire



Le triptyque château/cathédrale/tour Saint-Aubin constitue une association forte et identitaire. Sa position dominante lui confère un rôle prépondérant dans l'appréhension de l'agglomération : élément repère et d'appel.

Cette silhouette s'appuie sur des bâtiments de hauteur généralement modeste, soulignant la morphologie complexe et particulière de la ville, et constitue ainsi un ensemble homogène. Ils sont appuyés par les volumes plus imposants des derniers bâtiments du quartier de la gare qui découpent leur silhouette dans le ciel angevin.



27-20-08 – Silhouette historique d'Angers depuis le cœur de ville au niveau de la digue du Parc Balzac et volumes des silos du quartier de la gare depuis l'entrée ouest (Angers)



27-20-09 – Silhouette historique d'Angers lisible au loin depuis la campagne aux abords de La Meignanne

Les portes de l'agglomération angevine

Dans un premier temps, ce qui frappe dans l'appréhension du territoire de l'agglomération angevine, c'est le contact franc et brutal entre urbanisation dense et espace naturel protégé et de caractère aux portes de l'agglomération :

- la confluence des Basses Vallées Angevines au niveau de l'Île-Saint-Aubin au nord,
- la confluence Loire/Maine et prairies de la Baumette au sud,



27-20-10 Paysage inondé de la confluence des Basses Vallées Angevines au nord de l'agglomération angevine (Cantenay-Epinard)

Dans un second temps, c'est la densité et l'imbrication des infrastructures routières qui marquent aussi fortement les franges urbaines et constituent des portes moins identitaires, plus banalisantes de cette agglomération. Des nœuds routiers majeurs qui s'imposent sur une large surface du fait de la prise en compte du trafic et des girations nécessaires à la sécurité et la fluidité des échanges :

- le nœud routier nord-est à l'articulation de l'A11, l'A87 et la RD 323 en association avec les éléments divers du parc des expositions qui s'appuie sur une image rurale de verger
- au sud, l'échangeur des Ponts-de-Cé – Murs Erigné, nœud routier entre A 87, la RD 748, puis relayé au plus au nord par l'accès au centre et à la RD 347 vers Saumur
- au sud-ouest, l'échangeur A11 – RN 323 au cœur d'un réseau bocager et arboré support de développement industriel



27-20-111 Portes de l'agglomération, échangeur sud (Murs-Erigné)



27-20-112 Portes de l'agglomération, échangeur nord (Angers)



27-20-113 Portes de l'agglomération, échangeur ouest (Saint-Jean-de-Linières)

Enfin, en pénétrante nord-sud, la RD 106, son échangeur avec l'A11, conforté par l'échangeur de l'Atoll, véritable rocade au cœur de l'agglomération semble isoler Beaucouzé, en créant une porte intermédiaire à l'échangeur avec la RD 723 et son cortège de zones à vocation d'activités commerciales, industrielles, artisanales, tertiaires. Les infrastructures dominent, sans pour autant révéler l'identité de l'agglomération.



27-20-12 La RD 106 crée une rupture dans les paysages urbains de l'agglomération

2.3 Des structures urbaines variées qui dessinent chacune leur paysage urbain

Les différents types d'organisation urbaine de l'agglomération sont détaillés par sous-unités paysagères. Les extensions de l'agglomération ne se sont pas faites progressivement mais par « blocs », par pans de ville entiers, et ont ainsi formé une mosaïque de quartiers parfois peu hiérarchisée. Cette mosaïque définit une ambiance globalement « verte ».

2.4 Identité horticole et tradition du végétal

Du centre historique aux quartiers résidentiels, des barres d'immeubles aux zones d'activités... l'agglomération angevine s'articule autour de quartiers d'ambiance et d'échelle très différentes réunis par une trame végétale très marquée qui participe au caractère de la ville. On observe d'une part un gradient végétal très fort depuis le centre et les deux sillons structurants vers l'extérieur de l'agglomération et d'autre part un gradient de banalisation et de perte du caractère identitaire du cœur vers les franges urbaines.

L'agglomération angevine est forte de son identité horticole et de sa tradition du végétal qui certes se développe plus en termes de production dans le Val d'Authion mais qui trouve ici sa transcription spatiale, à différentes échelles :

- Production horticole et maraîchères au nord de la confluence entre Maine et Loire qui se concrétise dans la politique de fleurissement et de mise en scène du bâti et des quartiers
- Trame arborée au cœur de la ville avec la culture de l'arbre d'alignement et dans les extensions périphériques ou secteurs sous pression en lien avec la trame bocagère et les registres de petits bois,
- Coulées vertes urbaines préservées structurantes, au cœur des quartiers qui tissent un réseau de liaisons douces du cœur historique jusqu'aux espaces agricoles périphériques ou aux espaces naturels majeurs
- Parc de loisirs sur le thème du végétal : Terra Botanica en appui sur le coteau de la Mayenne et sur le développement des quartiers des plateaux de la Mayenne et des Capucins



27-20-13 illustrations de la tradition horticole et végétale lisible sur l'agglomération angevine au travers de la zone horticole de Sainte-Gemmes sur Loire, de la trame arborée accompagnant les boulevards urbains, des parcs structurants comme le parc Balzac, le lac de Maine et le parc du végétal (extrait aérien)

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LE PATRIMOINE BATI ET NATUREL

Rubrique patrimoine :

- *Lien vers le chapitre 15-20-10 les paysages institutionnalisés*
- *Patrimoine naturel sur le site de la DREAL - Base communale :* <http://www.donnees.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?rubrique5>
- *Patrimoine site et paysages sur le site de la DREAL - Base communale :* <http://www.donnees.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?rubrique6>

Cette page permet aussi d'accéder aux deux sites suivants :

- [l'Atlas des Patrimoines du Ministère de la Culture](#)
- [les Bases Architecture et Patrimoine du Ministère de la Culture](#)

Rubrique Trame verte et bleue :

Lien vers le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) des Pays de la Loire : <http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/trame-verte-et-bleue-a1761.html>

3. Les sous-unités paysagères de l'agglomération angevine

L'agglomération angevine, agglomération de confluences, s'identifie notamment au regard de la concentration bâtie et résidentielle qu'elle représente. Elle est aussi à l'articulation de nombreuses unités paysagères très contrastées dont les paysages péri-urbains rappellent quelques ambiances. La pérennité de la lisibilité de ces paysages socles sur lequel le développement urbain s'est diffusé permet de distinguer quatre sous-unités paysagères:

- Le val de Maine et le triangle horticole
- Les paysages urbains angevins
- La couronne périurbaine angevine
- La façade urbaine ligérienne

Lien vers la carte de l'unité paysagère de l'agglomération angevine présentant en encart la localisation des sous-unités paysagères

3.1 Le val de Maine et le triangle horticole

Outre son rôle d'axe visuel, ponctué de ponts, mettant en valeur la silhouette urbaine historique en promontoire et contemporaine d'Angers, le val de Maine est par ailleurs souligné par la rocade : infrastructure routière lourde créant une rupture fonctionnelle et visuelle entre la rivière, le front bâti ainsi que le château sur son éperon schisteux... La force paysagère de cette infrastructure est telle qu'elle fait parfois oublier la présence de La Maine, même si elle permet une découverte intéressante de la ville entre Maine et ville historique.



27-30-01 Un paysage urbain qui se recompose progressivement sur la Maine sur l'ancienne A11 qui traversait la ville (Angers)

Dans la partie sud-ouest, la Maine s'accompagne aujourd'hui d'un vaste espace de loisirs et sportif autour du lac du même nom (réhabilitation d'une ancienne sablière) et du parc Balzac : parc urbain majeur dans la structure de l'agglomération, articulation entre urbanisation historique et extension récente (une quinzaine d'années) et les prairies inondables de la Baumette. Ces dernières présentent un parcellaire en lanières, un bocage à saules et frênes têtards et accueillent quelques peupleraies qui ferment ponctuellement les vues sur le coteau bâti et arboré de Bouchemaine. Les talutages arborés des voies ferrées (axe Nantes – Angers et ancienne voie face à Prunier) interrompent la continuité de ces prairies.



27-30-02 Prairies de la Baumette, espace naturel urbain amorçant dès le centre d'Angers le site classé de la confluence Maine et Loire et des coteaux angevins (Angers)

En période de hautes eaux, La Maine sort de son lit et investit parfois les quais, les berges, les trémies de la rocade... créant ainsi une nouvelle perception de la ville (notamment dans le quartier de la Doutre) avec jeux de reflets des façades et la modification des déplacements... Ainsi, elle emprunte parfois d'anciennes voies d'eau couvertes par les pressions de l'urbanisation et fait ressurgir l'histoire du quartier (ex : canal des Tanneurs dans le bas de la Doutre).

Le triangle horticole entre Maine et Loire propose un paysage de cultures, de pépinières et de serres marqué par un bâti diffus rural, patrimonial ou pavillonnaire au cœur d'une végétation de parcs et jardins. Le paysage est semi-ouvert, le réseau des chemins et petites voies très dense, peu hiérarchisé connecté à la RD 112 (Bouchemaine – La Ponts-de-Cé) qui semble faire la limite de l'extension résidentielle de Sainte Gemmes sur Loire. Il est délimité par :

- la côte de Frémur qui en appui sur son relief propose un patrimoine de parcs et manoirs,
- le bourg étagé et coteau urbanisé de Bouchemaine marquant l'horizon de la confluence entre Maine et Loire
- la levée de Sainte Gemmes sur Loire et son développement urbain continu avec le développement du quartier de Port Thibault en appui sur le hameau ancien concentré sur le front de Loire



27-30-03 Ambiances du triangle horticole – communes de Sainte Gemmes sur Loire et des Ponts-de-Cé

3.2 Les paysages urbains angevins

Il ne s'agit pas ici de décrire l'ensemble des quartiers et ensembles construits d'Angers mais l'ambiance, l'échelle, le caractère qui se dégagent aujourd'hui des principaux grands secteurs d'urbanisation qui font l'identité des paysages urbains angevins

Un polygone historique, ceinturé de boulevards plantés, traversé par la Maine

Le centre historique est riche d'un étonnant patrimoine, un plan général symétrique en écusson, une palette chromatique et texturale jouant sur le contraste et l'alternance entre les pans de bois, le tuffeau et le schiste (et ponctuellement le bois), des ruelles étroites, des escaliers, la roche qui affleure, avec des jeux de niveau, une place majeure (la place du Ralliement, réaménagée au XIX^{ème} siècle, avec ses façades blanches imposantes et ornementées dont celle du théâtre) et de nombreuses places plus petites dans la Doutre notamment. Il est constitué de la vieille ville haute médiévale à l'appui du promontoire schisteux du Château et de la cathédrale, de la ville XIX^{ème} et des anciens faubourgs de la Doutre en contrebas rive droite

Il se dégage de ce cœur historique, un caractère construit dense avec l'alignement systématique des façades et un registre de murs, un caractère dissymétrique et aléatoire de l'organisation des rues, une échelle intime des rues et ruelles, un effet de surprise et d'ampleur au niveau de quelques places.

27-30-04 Ambiance urbaine patrimoniale du cœur historique d'Angers



La juxtaposition de quartiers d'habitats, de commerces et équipements ponctués de parcs, places et de grands ensembles bâtis plus monumentaux

Au XIX^{ème} siècle, à l'instar des reconstructions haussmanniennes de Paris, les murailles de la vieille ville sont détruites pour laisser place à de grands boulevards plantés qui ceinturent et irriguent encore aujourd'hui le centre-ville.



27-30-05 Des boulevards urbains de ceinture marqués par des alignements et constituant des axes majeurs de déplacement et de commerce : Boulevard Foch à Angers

Ils ont initié le développement urbain de la ville, permettant la réalisation de grands quartiers successifs :

- Des secteurs résidentiels aérés et structurés qui s'organisent autour d'un réseau presque orthonormé (association d'axes de dessertes parallèles et perpendiculaires), d'imposants bâtiments publics, de maisons de caractère en retrait de la voie (alignement des façades, muret et clôtures d'enceinte, petits jardins plantés), de la gare et du réseau ferré ... qui définissent une échelle humaine, trame aérée, importance donnée aux jardins privés...

- Des couronnes successives d'habitat ouvrier marquées de grands boulevard plantés, de quartiers de petites maisons avec un habitat individuel dense ou collectif dont le style architectural permet d'identifier les différentes opérations d'urbanisme, en association avec des secteurs d'activités (ex : Cointreau, Thomson...) ... Cette couronne d'urbanisation est limitée vers l'est par une rocade qui joue un rôle de frontière, de rupture fonctionnelle et visuelle et vers le sud par une ceinture routière large et agréablement plantée qui joue plutôt un rôle de lien entre les différentes couronnes d'urbanisation.



27-30-06 Extrait aérien d'Angers entre le jardin du Mail en appui sur le boulevard Foch, ensembles d'immeubles de la rue Louis Gain autour du Parc de Bellefontaine et en appui sur l'allée Jeanne d'Arc qui dessert des maisons de villes, ilots bâtis aux cœurs jardinés ...

- Des secteurs d'échelle presque monumentale de par leur agencement, les volumes qui les constituent, les infrastructures qui les drainent... comme le secteur de l'hôpital, ceux à vocation commerciale (St Serge, Grand Maine, Géant Casino ...), les grands ensembles d'immeubles (Belle-Beille, La Roseraie, Monplaisir...) qui parfois par la création d'une trame verte dense et structurante (quartier universitaire et d'activités de La Technopole, de Saint Serge ...) ont su trouver une ambiance plus conviviale, une échelle plus humaine,



27-30-07a Des grands ensembles dans un contexte arboré : quartier Belle Beille – Boulevard Patton à Angers

- Quelques beaux ensembles bâtis et arborés qui s'identifient toujours et confortent le réseau d'espaces récréatifs initié par les sillons ardoisier (parc des ardoisières de Trélazé, étangs Saint Nicolas) et de la Maine (parc Balzac, Lac de Maine) : au sud le parc du Hutreau, à l'est le château de Pignerolles, au cœur de la ville le jardin des Plantes et l'arborétum.

27-30-07b Un poumon vert historique au cœur de la ville : le jardin des plantes à Angers





27-30-07c Ambiance urbaine jardinée du quartier du jardin des Plantes (Angers)

Des secteurs d'urbanisation diffuse ayant absorbés les villages jadis périphériques

- Les quelques secteurs à vocation agricole, horticole ou arboricole qui se retrouvent aujourd'hui enclavés au cœur du bâti (Plateau de la Mayenne et des Capucins ...) ou les friches industrielles ou militaires (secteur de la gare, ZAC Desjardins ...) sont en cours d'urbanisation dans le cadre de grand programme d'urbanisme durable. Ils s'appuient sur la trame végétale existante (registre de haies, bosquets, arbres de parcs ...), préservent les vues majeures, organisent le bâti autour de modes de transports doux (pistes cyclables, tramway ...). Ils prônent une architecture contemporaine respectueuse de l'environnement et favorisant les économies d'énergie, réserve des espaces récréatifs qui viennent conforter le parc existant ...
- Des secteurs d'urbanisation diffuse qui suivent les principaux axes routiers vers Nantes, Laval, Cholet, Saumur, Le Mans... l'urbanisation « rattrape » et « phagocyte » les villages autrefois périphériques aujourd'hui au cœur du tissu de l'agglomération, comme Beaucouzé, Avrillé, Montreuil-Juigné, Trélazé, Saint-Barthelemy-d'Anjou ...
- Des formes urbaines qui s'étalent et consomment beaucoup plus d'espace, les ambiances se banalisent, un dédale de rues toujours agréables et végétalisées tisse un réseau complexe qui semble finalement presque impénétrable et dans lequel on se perd.



27-30-09 L'extrait aérien de la commune de Beaucouzé illustre parfaitement les phénomènes de phagocytage par l'urbanisation diffuse du cœur historique du bourg et le développement des activités aux abords des infrastructures et aux franges de ces bourgs

Paysages urbains enchâssés dans une importante ceinture de zones d'activités

D'une façon générale, la perception des franges de la sous-unité des paysages urbains angevins joue toujours sur une association équilibrée végétal/bâti : la perception ponctuelle de grands ensembles bâtis se fait souvent au cœur d'une végétation dense, sur laquelle domine de la silhouette caractéristique de certains bâtiments historiques.

Sur l'axe nord-est / sud-ouest (ancien axe Paris Nantes), les entrées de ville présentent un caractère banalisé, dominé par les zones industrielles, zones d'activités et à vocations commerciales. Ces secteurs constituent un premier plan très fort qui occulte parfois la silhouette urbaine en arrière-plan :

- l'entrée nord-est avec le secteur d'activités de Saint-Serge et l'ensemble constitué par le lycée Jean Monnier et l'Ecole Supérieure d'Electronique de l'Ouest, très présent sur le coteau lui faisant face,
- au niveau de l'entrée sud-ouest, perception des paysages urbains angevins en deux temps, tout d'abord une zone commerciale plus ou moins valorisée et lisible de part et d'autre de l'ancien autoroute (RD 723) non réaménagé en boulevard urbain, puis dans son axe, la silhouette caractéristique et identitaire de la ville historique qui se détache d'un front vert au-dessus d'un pont.

Sur les entrées sud (axe de Cholet) et est (depuis Saumur), les paysages urbains angevins sont dominés par la multiplication des secteurs à vocation d'activités, souvent masqués depuis la pénétrante majeure qu'est la rocade est par un corridor de murs anti-bruit ... le paysage est caché, focalisé sur le paysage de la voie, détaché de l'identité angevine



27-30-08 Paysage marqué par la signalétique et la zone d'activités de Beaucouzé sur l'entrée ouest de l'agglomération

La spécificité du secteur des ardoisières de Trélazé

Le site des Ardoisières de Trélazé constitue un événement paysager particulier au sein de ces paysages urbains : véritable enclave paysagère, dominée par le travail de l'ardoise, aussi bien dans la palette chromatique et texturale que dans l'habitat et la végétation, cela se traduit au niveau :

- de la création d'un habitat ouvrier typique aux ambiances urbaines de corons, composé comme des cités jardins;
- des vestiges des installations liées à l'exploitation tels les chevalements de Trélazé, les « terrils » de dépôts ardoisiers, les cheminées des machines à vapeur... parfaitement perceptibles depuis la « rocade minière » qui traverse les sites anciens et actuels de l'activité ardoisière et permet le contournement de Trélazé.

Sur ces sites d'exploitation riches en rejets divers (terrils, fosses), véritables friches industrielles parfois en place depuis de nombreuses années, des végétaux spécifiques particulièrement adaptés aux conditions locales (lichens, bouleaux...) se sont développés. Ces sites « originaux » constituent aujourd'hui des paysages particuliers très intéressants, valorisés et ouverts au public (sentier de découverte, parc urbain et zone naturelle, lieux de mémoire), souvent directement accessibles depuis les quartiers périphériques.



27-30-10 Une reconquête de friche industrielle constituant une nouvelle coulée verte : le site des ardoisières de Trélazé

3.3 La couronne périurbaine angevine

Des paysages ruraux sous pression urbaine

Cette sous-unité regroupe des paysages ruraux sous pression urbaine, ce qui se traduit par de fortes extensions pavillonnaires des anciens centres bourgs mais aussi le développement important des zones d'activités à l'appui des bourgs qu'elles masquent le plus souvent.

Que ce soit au niveau de l'espace rural ou au niveau des bourgs, le fort développement urbain est une constante paysagère. Quelle que soit l'époque d'urbanisation considérée, cette pression urbaine (habitat ou activités) se traduit par un mitage très important le long des routes et la création de quartiers nouveaux plus ou moins denses qui s'étendent en périphérie des bourgs. Les dernières opérations sont issues des nouveaux modes de concevoir dans le cadre d'une démarche d'urbanisme durable, respectant la trame bocagère, avec une densification urbaine forte ... les travaux en cours ne permettent pas toujours d'appréhender la qualité des futures franges bâties.

Citons par exemple le village de Pelouailles-Les-Vignes qui a développé depuis 15 ans un ensemble d'opérations d'urbanisme qui ont totalement fait évoluer la physionomie du village, développement d'une ambiance 'Ville-Nouvelle' avec une délocalisation du centre et la juxtaposition de quartier d'échelles et d'ambiances très différentes, ou encore Saint Léger des Bois et son éco-quartier qui conforte le cœur de bourg ancien et joue sur la trame bocagère préservée ...

Sur l'ensemble de cette unité, la superposition des époques d'urbanisation intense s'accompagne d'une hétérogénéité architecturale tant au niveau des matériaux, que des volumes et des types d'implantation, hétérogénéité qui rend complexe la lecture paysagère.



27-30-11 Développement de Saint Léger des Bois (extrait aérien – plan du quartier de l'Egéry – photos d'ambiances (cœur de bourg – lotissements « traditionnels » et début de la ZAC

Paysage d'alternance à l'est entre boisements, grands vergers et réseau bocager très déstructuré par les infrastructures et la diffusion urbaine

La structure initiale du paysage s'apparente à celle du baugeois : plateau agricole ponctué de bois et de peupleraies, d'arbres isolés (peupliers d'Italie, Noyers) limité visuellement par des buttes boisées (à l'est). Sur cette structure relativement claire, outre la pression urbaine, se surimpose un ensemble d'éléments très divers qui rend difficile la lecture du fait de la juxtaposition d'évènements de qualité et d'échelles très différentes :

- La multitude des réseaux électriques témoignent de la proximité d'Angers et se traduit par la présence de champs, de poteaux métalliques qui constituent une multitude de relais visuels forts occultant la structure paysagère sous-jacente.
- Les routes et infrastructures routières s'accompagnent d'un ensemble d'éléments qui complique la lecture par une surinformation : panneaux de signalisation, panneaux publicitaires, zones à vocation d'activités qui jouxtent des zones résidentielles.
- L'arboriculture fruitière constitue une constante paysagère qui rythme et structure certains secteurs de ce paysage et lui confère une ambiance tout à fait singulière. Elle s'accompagne de structures de stockage souvent imposantes, dont l'architecture vient compléter la très large palette architecturale qui caractérise cette unité paysagère.



27-30-12 Un paysage d'alternance entre boisements, vergers et reliquats bocagers (le Plessis Grammoire)

Enclave bocagère à l'Ouest délimitée par une ceinture alternant bourgs et boisements



La structure initiale du paysage s'apparente à celle du plateau bocager et boisé de transition entre Segréen et Val de Loire Aval (Atlas 49 2002), au sein duquel l'habitat rural se fait discret et reste relativement préservée. C'est le jeu cumulé des infrastructures routières (A11 – RD 323 puis 723), de la pression urbaine sur les bourgs périphériques qui isole un triangle agricole peu accessible. On tourne autour, on le perçoit depuis les infrastructures ou les franges urbaines, on peut y aller plutôt facilement à pied ou à vélo par la préservation de chemins creux mais il reste difficilement accessible, c'est véritablement une enclave agricole bocagère sous pression.



27-30-13 Ambiance de l'enclave agricole bocagère des Buissons – communes de Saint-Lambert-La-Potherie – Saint-Jean-de-Linières

3.4 La façade urbaine ligérienne

Un continuum urbain s'appuyant sur les coteaux ligériens



Dans la traversée du fleuve, cette sous-unité s'appuie sur le cordon urbanisé continu des Ponts-de-Cé à Murs Erigné, urbanisation insulaire ligérienne confortée par les ouvrages d'art de l'autoroute A 87 qui enjambe successivement (du nord au sud) l'Authion, le bras de Saint Aubin, La Loire et le Louet.

Au sud Loire, les coteaux arborés et urbanisés du Louet à l'ouest et, à l'est, de la Loire entre Juigné sur Loire et Saint Saturnin sur Loire, déclinent un registre de bois, de parcs identifiables par la silhouette identitaire de quelques grands conifères et de diffusion bâtie, dessinant un véritable continuum urbain. Prenant appui sur ces coteaux, la diffusion urbaine s'étire au sud sur les franges du plateau viticole ondulé qui bascule progressivement vers l'Aubance.

27-30-14 Continuum urbain des Ponts-de-Cé sur la traversée de la Loire

Des Infrastructures routières marquantes dans le paysage notamment au niveau des échangeurs

Cette sous-unité s'appuie sur la jonction de deux axes marquants : l'axe Angers-Cholet (RN 160 / A87) et l'axe Angers-Doué-La-Fontaine (RD 748 ancienne et récente), qui génèrent un paysage hétérogène qui se surimpose à l'ossature paysagère de plateau viticole ondulé. La complexité des échangeurs a induit des jeux de déblais et remblais importants qui ont complètement bouleversé la topographie originelle.

Ainsi, s'échelonnent le long de ces axes en fonction de leur ancienneté, zones à vocations d'activités et de commerces tournées vers la route, restaurants, hôtels et discothèques, habitat ancien et récent ...

Le nœud routier au cœur de cette sous-unité fait presque oublier les vues longues et dégagées sur la ville d'Angers, la perception des ondulations viticoles.

Une urbanisation pavillonnaire qui ceinture un triangle viticole sur la vallée de l'Aubance

La pression urbaine se ressent aussi bien au niveau des villages qu'au niveau des hameaux et fermes. Elle se traduit par un développement très important des extensions de bourg (sous forme de lotissements, ce qui entraîne une importante consommation d'espace et une perte de l'identité des bourgs dont les cœurs se retrouvent parfois hors d'échelle), un mitage du paysage rural par des secteurs d'urbanisation rattachée à un hameau ou à une ferme. Ceci engendre une modification de la palette des textures et des matériaux, une diversité des implantations sans logique spécifique, une hétérogénéité des styles architecturaux, une perte de la lisibilité du socle paysager au profit des ambiances périurbaines de l'agglomération angevine.



27-30-15 Urbanisation pavillonnaire de Juigné-sur-Loire ceinturant des paysages viticoles

Les paysages viticoles « résiduels »

Au cœur de cette sous-unité, entre infrastructures et diffusion bâtie, les ondulations viticoles, imposent leur rythme et structurent par les lignes de vignes le relief. Un habitat de qualité (demeures viticoles, hameaux viticoles, manoirs, moulins et pigeonniers....) anime et ponctue le paysage même s'il est souvent « noyé » dans les extensions résidentielles.



27-30-16 Paysages viticoles des coteaux de l'Aubance (Saint-Melaine-sur-Aubance)

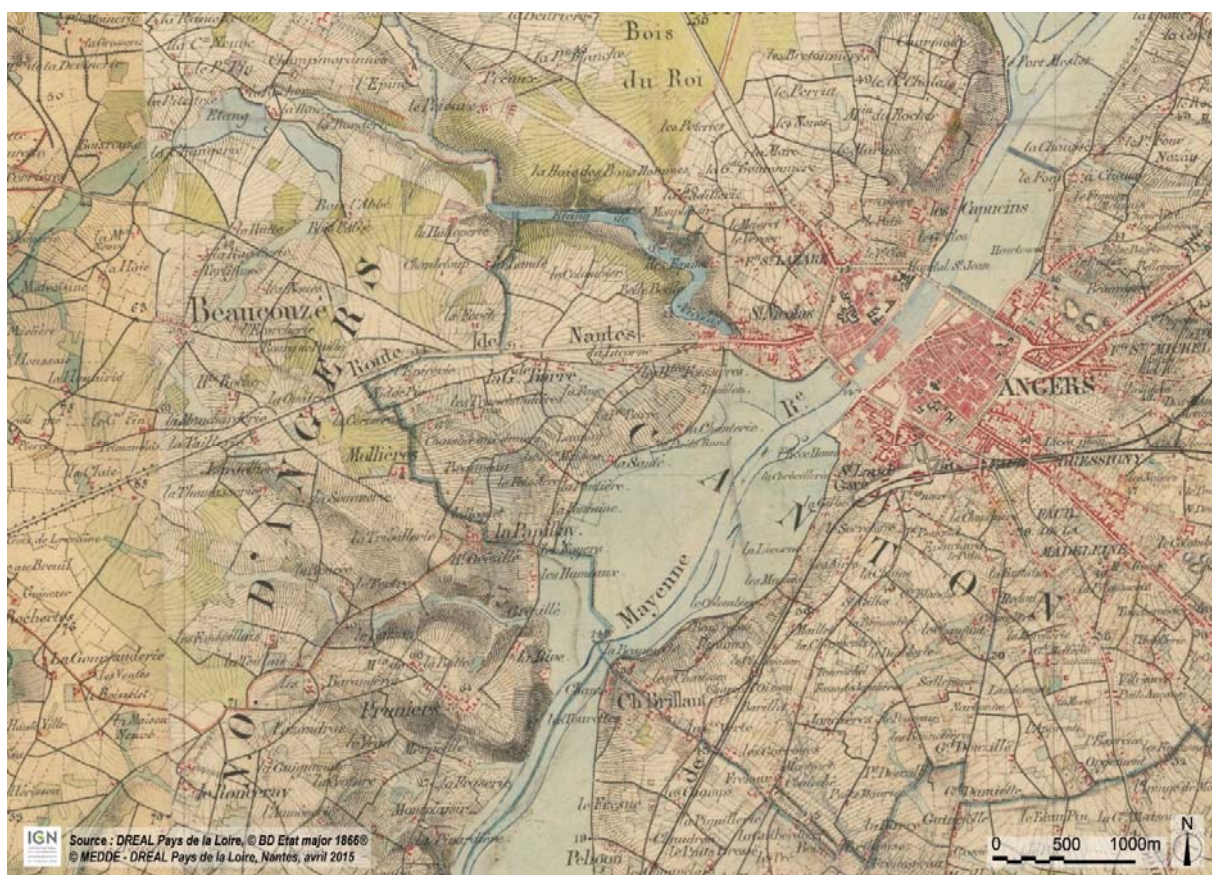
4. Les dynamiques paysagères

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LA DYNAMIQUE DES PAYSAGES A L'ECHELLE REGIONALE

Lien sur la dynamique régionale

4.1 Exemple d'évolution caractéristique de l'unité sur le secteur sud-ouest de l'agglomération angevine

Dans le cadre de l'analyse des dynamiques paysagères, pour chaque unité paysagère, un secteur particulier est choisi de manière à caractériser, en tant qu'échantillon représentatif de l'unité, une large partie des dynamiques vécues à l'échelle de l'unité. Cette analyse s'appuie notamment sur la comparaison des données cartographiques et des photographies aériennes à différentes époques données.



UP27-04-ETAT MAJOR: Angers – Carte d'état-major (1840)- (SCAN Historique à l'échelle du 1 :40000)

Une installation primitive sur un promontoire rocheux

Implantée historiquement sur un promontoire rocheux, la cité médiévale de la ville d'Angers se situe au point de convergence hydrographique du Loir, de la Mayenne et de la Sarthe qui forme le Maine au nord de la ville et de la Loire plus au Sud. La lecture de la carte d'état-major de 1840 montre que la structuration resserrée de la cité médiévale sur la rive gauche du Maine s'accompagne jusqu'à la moitié du XIX^{ème} siècle d'un développement modéré aux abords des axes principaux, ainsi que sur la rive droite du Maine.

La multiplication par quatre de la population entre 1826 et 1896 stimule le développement de la ville vers l'extérieur, dessinant alors les faubourgs de la ville. A cette époque, alors que les remparts de la cité historique ont déjà été remplacés par une ceinture de

boulevards plantés, les gares Saint-Laud et Saint-Serge s'installent dans le paysage de la ville, en induisant le développement de nouveaux quartiers vers le sud.

La Maine un couloir paysager majeur :

Au milieu du XIX^{ème} siècle la Maine présente encore sa configuration de large vallée inondable. Elle se caractérise par une vallée dissymétrique avec un coteau abrupt qui plonge directement dans la rive droite. Sur la rive gauche, de larges prairies (500m) drainées par un réseau de canaux se terminent par une levée plantée d'un double alignement de platanes au pied d'un coteau doux viticole.



La Maine s'écoule ensuite dans la ville rejointe par trois ponts. Les rives sont structurées par des cales et des quais. Des canaux délimitent deux îles dont l'une est urbanisée (actuel bas de la Doutré où se trouvait le canal des tanneurs).

27-40-01 Vieux pont de la Maine et façade urbaine de l'ancienne île des tanneurs en bas de la Doutré (Angers-2014)

En aval de la ville la Maine traverse de grandes prairies inondables, constituant un vase d'expansion des crues de plus d'un kilomètre carré. L'ensemble est dominé par des coteaux viticoles marqués.

Des paysages ruraux contrastés qui ceinturent la ville

Au sud de la voie ferrée s'étend un paysage horticole qui se décompose en une première ceinture arboricole extensive et une seconde ceinture maraîchère et horticole. L'ensemble s'enchâsse dans une trame bocagère relativement dense.

A l'ouest sur les plateaux du haut de la Maine se développe une trame bocagère dense. Elle se termine sur une série de boisements qui occupent la ligne de crête aux sols plus pauvres. Ce plateau bocager boisé est profondément incisé par la vallée du Brionneau occupée par deux grands étangs : l'actuel étang Saint Nicolas et l'étang qui alimentait le moulin de la Haie (disparu aujourd'hui). La route de Nantes était déjà plantée d'alignements d'arbres.



27-40-02 Ambiance de chemin forestier dans le domaine boisé de Guinezert (Beaucouzé-2014)

Les axes historiques structurent les premiers développements de la ville



UP27-03-ORTHO_1958 - Angers - Orthophoto 1958 - (BD ORTHO Historique 1958)

L'ortho photo de 1958 montre que le développement de l'urbanisation de la première moitié du XX^{ème} siècle, qui s'accélère après les années 1950, s'opère en continuité de l'existant avec le prolongement des implantations aux abords des axes historiques et un comblement progressif des espaces interstitiels situés entre ces derniers.

L'après deuxième guerre mondiale accentuera ce phénomène avec l'apparition des premiers grands ensembles (Verneau, Belle Beille, Montplaisir) et l'implantation des premières zones d'activités telle que celle de Croix-Blanche à l'est de la ville.

Dans le centre-ville, les canaux de la Maine sont comblés et la place de La Rochefoucauld est créée par remblaiement de la rive droite en prolongement de l'ancienne île de la Doutré

La progression de l'espace urbanisé sur la rive droite s'opère sous des formes assez contrastées. Il apparaît globalement que la diffusion vers le nord-ouest reprend un modèle traditionnel au sein duquel l'axe qui rejoint historiquement Avrillé constitue l'élément structurant du développement urbain. De l'autre côté de l'étang de Saint-Nicolas, l'architecture générale de la formation se veut moins orientée par la présence de l'axe historique qui rejoint Beaucouzé. Ici, un modèle de développement par grappes monofonctionnelles semble s'être imposé. La présence incontournable des bâtiments d'activités, voisine des premiers quartiers de grands ensembles de la ville, prolongée par de vastes zones résidentielles, confirment cette tendance.

En parallèle les infrastructures sont développées : une nouvelle voie ferrée est créée au nord pour desservir la gare St-Serge qui s'installe sur une zone remblayée sur les anciennes prairies de la Mayenne. Elle interrompt l'ancienne levée dont il ne reste qu'une petite section plantée au nord. De même, les prairies sont remblayées au sud pour les besoins de la caserne qui s'implante au niveau des nouvelles voies de triage ferroviaire.

Des mutations de l'espace agricole

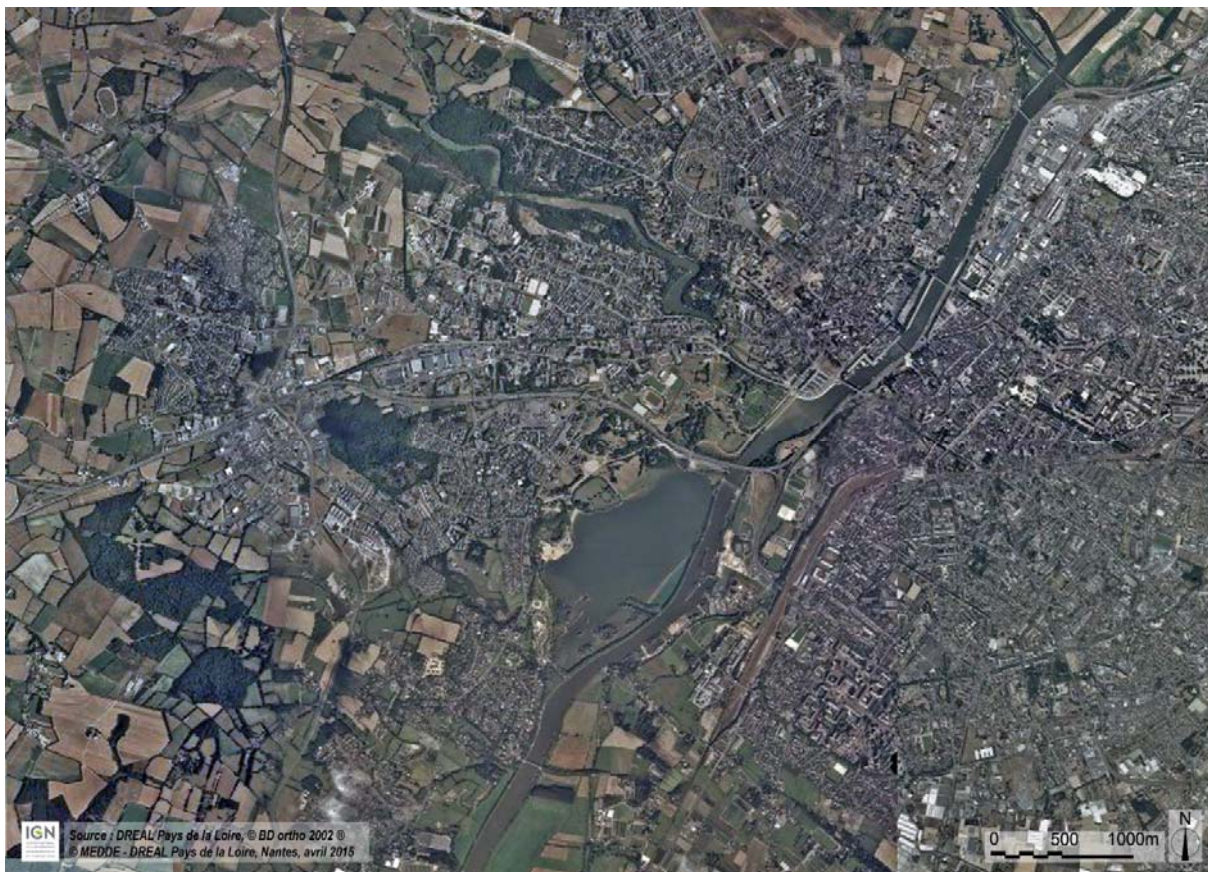
Au sud de l'agglomération, la poussée urbaine déplace les parcelles horticoles qui se développent par ailleurs sur l'ensemble de la haute terrasse de la confluence. L'habitat s'y étend de manière linéaire au milieu des parcelles laniérées. Seuls les parcs boisés de la côte de Frémur se distinguent.



27-40-03 Parcelles maraichères laniérées repoussé au sud vers la confluence avec la Loire (Sainte-Gemmes-sur-Loire - 2014)

A l'ouest, la trame bocagère se développe sur l'ensemble du plateau. Les boisements disparaissent sauf ceux qui s'étendent sur les domaines de l'Abbaye de la Haye sur les coteaux du Brionneau, et ceux des châteaux de Mollières et de Guinezert.

Le parcellaire viticole se réduit sur le coteau de la Maine pour ne subsister qu'au-dessus des grandes prairies à l'aval d'Angers. Ces dernières sont pour partie drainées par un dense réseau de canaux et valorisées en parcelles maraichères.



UP27-03-ORTHO_2002- Angers – Orthophoto 2002 (BD ORTHO)

A Noter : L'orthophoto de 2002 (ci-dessus) est pour cette unité spécifiquement analysée pour compléter la lecture de l'évolution des paysages urbains afin de mieux apprécier les changements depuis la réalisation de l'atlas des paysages de Maine-et-Loire (édité en 2002).

L'émergence des paysages péri-urbains

La ville s'étire fortement vers le sud sur les zones maraichères qui sont de fait repoussées vers la Loire. Ces dernières changent par ailleurs de physionomie avec le changement des modes de culture : développement des tunnels de plastique et des grandes serres de verre qui donnent un caractère plus industriel à ces paysages.



27-40-04 Paysage contemporain des zones horticoles de la frange urbaine sud d'Angers (Angers – 2014)

Au cœur de ville, l'urbanisation des bords de Maine se prolonge notamment à l'appui de la nouvelle autoroute qui fige la rive gauche en détruisant notamment les ilots urbains aux pieds du château. Le MIN (Marché d'Intérêt National) et la zone commerciale s'installent sur ce qui reste des prairies de Saint-Serge.



27-40-05 Paysage autoroutier de l'entrée nord d'Angers avec la façade commerciale de Saint Serge (2014)

Ce qui marque principalement sur cette période, c'est le développement des nouvelles infrastructures routières périphériques de la ville. De nouvelles liaisons permettent de contourner la ville à l'ouest en s'appuyant sur l'échangeur de Beaucouzé. A l'accroche de ces échangeurs se développent de vastes zones d'activités et le nouveau campus universitaire qui relie les quartiers angevins aux bourgs de la première couronne. Ces derniers s'étendent fortement avec de grandes surfaces pavillonnaires. Le bocage du plateau ouest est à la fois morcelé et enclavé dans les nouvelles franges urbaines, mais aussi distendu par les opérations de remembrement qui accompagnent les nouvelles infrastructures. Avec son changement d'ambiance et d'échelle le paysage péri-urbain apparaît. Les boisements enchâssés dans la trame urbaine deviennent des espaces de loisirs.

L'émergence du quartier Lac de Maine



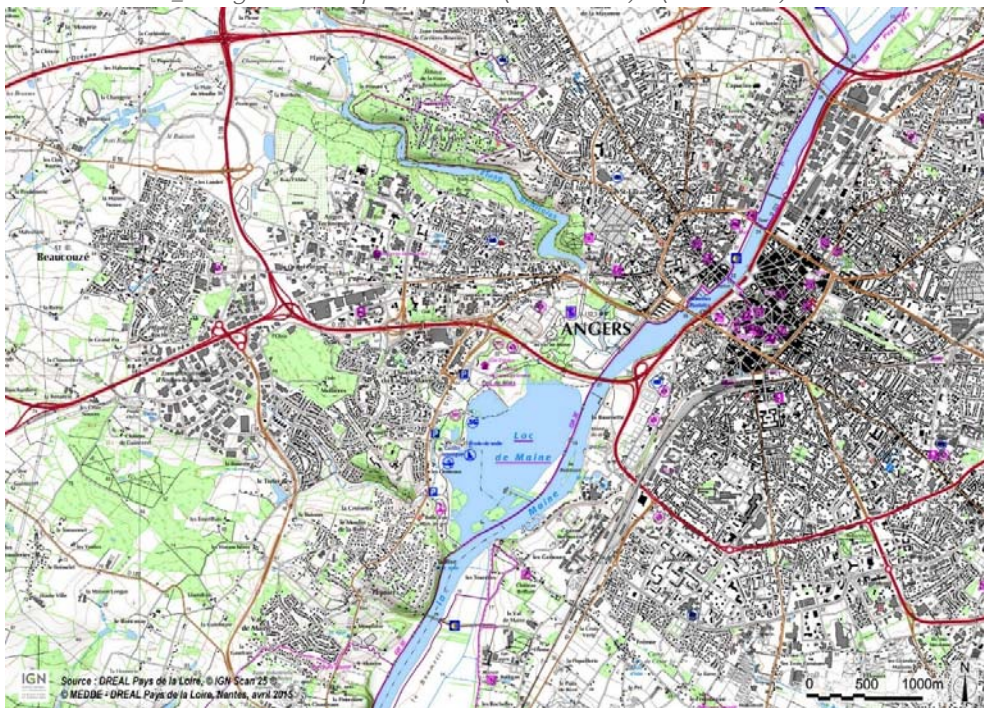
Dans les années 70, les prairies des Aloyaux sur la rive droite de la Maine en aval d'Angers, sont exploitées en gravières pour financer la création d'un espace de loisirs autour d'un lac. Dans le prolongement, le plateau sportif est créé puis le parc inondable de Balzac. Sur le coteau la vigne laisse place à l'accroche d'un nouveau quartier d'habitat qui se développe dans la trame bocagère du plateau autour du bois de Mollières.

27-40-05b Ambiance urbaine « verte » et covisibilités lointaines sur les coteaux urbanisés du quartier « Lac de Maine » (Angers – 2014)

Sur l'autre rive, les constructions de la caserne s'étendent sur tout leur site et les prairies de la Baumette sont aménagées d'équipements sportifs et de la station de traitement des eaux. Avec son extension l'agglomération angevine « consomme » les prairies de la Maine pour composer son paysage d'activités et de loisirs.



UP27-03-ORTHO_ - Angers - Orthophoto 2012-- (source IGN) - (BD ORTHO)



UP27-01-IGN2013- Carte IGN 2013 du secteur d'Angers (SCAN 25)

La diffusion du modèle pavillonnaire « standardisé »

L'ortho photo et la carte IGN de 2013 montrent une diffusion large et accélérée de l'urbanisation de la ville, qui déborde désormais sur les communes voisines, à la rencontre des développements simultanés d'Avrillé, de Saint-Barthélemy-d'Anjou, de Trélazé ou de Pont-de-Cé. La propagation du modèle pavillonnaire contribue à créer un modèle standardisé qui arpentent désormais les périphéries de la ville, bien que maîtrisé au nord et au sud par les contraintes d'inondabilité et l'économie horticole. Le phénomène est particulièrement marqué au niveau du Val de Maine et du quartier des Pruniers, qui s'étend désormais jusqu'à la RD 102.

La prolifération du modèle pavillonnaire sur les périphéries de la ville contribue à la création d'un paysage urbain « reproductible ». Sa constitution est fondée sur les canons multicritères tels que l'emplacement de la construction au centre de la parcelle, une hauteur du bâti ne dépassant que rarement R+2. Au sud de l'unité paysagère, la rive droite de l'agglomération est particulièrement marquée par la diffusion de ce modèle, notamment au niveau du quartier des Pruniers et de Val de Maine. Il en est de même au sud, pour le développement urbain sur la façade ligérienne.

Des paysages bocagers dont la dynamique d'ouverture se poursuit

Au-delà de l'espace aggloméré, l'espace rural à l'ouest de la ville est particulièrement marqué par un délitement progressif du réseau bocager. Sous la pression de l'arrivée d'infrastructures nouvelles telles que l'A11, et face aux nouveaux impératifs liés à l'intensification de l'activité agricole, le maillage traditionnel des espaces ruraux laisse place à un paysage plus ouvert. La trame de haies résiste encore sur la lisière du bois de Guinezert.

L'optimisation foncière et réappropriation des espaces en friche

Le développement urbain de l'agglomération angevine ne s'est pas réalisé qu'en extension. De manière spontanée ou faisant l'objet de projets urbains d'envergure, de nombreuses constructions ont émergé dans le tissu urbain constitué, participant à l'évolution du paysage urbain.

Ainsi des opérations de renouvellement urbain composent de nouveaux quartiers mêlant habitat, services, équipements commerces et parfois activités sur l'ancienne caserne Desjardins, le quartier de la gare, le quartier Verneau en lien avec toute l'opération urbaine des Capucins et du plateau de la Mayenne.

De la même façon, les anciennes enclaves horticoles de l'agglomération font l'objet d'opérations urbaines qui font la couture entre Angers et les communes de première couronne du sud, quartier Grandes Maisons, les Hauts de Loire, la Monnaie aux Ponts-de-Cé, de la Jolivetterie à Sainte-Gemmes-sur-Loire et la Maraichère, Grand Bellevue à Trélazé.

Un paysage où le maillage des infrastructures se renforce, donnant une nouvelle lecture de l'agglomération

Cette dernière décennie est marquée par la mise en service du contournement nord de l'agglomération par l'A11 et le renforcement à 2x2 voies de la rocade ouest. Les échangeurs de ces secteurs sont redessinés aux normes de circulation grignotant un peu plus sur les espaces ruraux ou péri-urbains.

Sur chaque échangeur se greffe un nouveau quartier redessinant à une autre échelle les portes de la ville.

Au nord, le plateau de la Mayenne compose un pan de ville reliant Avrillé au quartier Verneau et au parc de loisirs Terra Botanica. Ces derniers se développent à l'appui du tracé du nouveau tramway qui participe par ailleurs, sur le reste de son tracé, à la requalification des espaces publics.



27-40-06 Perspective sur les nouveaux quartiers du plateau de la Mayenne traversés par le tramway (Angers - 2014)

Le vaste échangeur nord-ouest conforte le développement d'une zone commerciale nouvelle génération : l'atoll, dont le premier anneau central à l'architecture soignée vient englober l'ensemble des enseignes dont une partie constituait l'ancienne zone commerciale de la route de Nantes. Cette dernière se vide de fait et devient une friche commerciale qui attend une restructuration.

27-40-08 L'Atoll : zone commerciale « nouvelle génération » (Beaucouzé - 2014)



27-40-07 Paysage de l'échangeur routier de Beaucouzé avec ses façades commerciales (Beaucouzé - 2014)

De même l'espace rural autour de l'atoll est en attente du développement de nouvelles unités commerciales en périphérie de l'anneau central. En parallèle, la zone du campus et de la technopole s'étirent jusqu'au nouveau contournement englobant la frange est de Beaucouzé. Les vergers de l'INRA restent la dernière enclave cultivée dans ce secteur. Même si ce paysage a beaucoup muté en l'espace d'une décennie il est en attente de nouvelles évolutions.

4.2 Quelques éléments de prospective par l'analyse du SCoT

Le maintien d'un paysage agricole au sud de l'unité paysagère



UP27-40-XXX La Zone Agricole Protégée assure un maintien du paysage viticole et un arrêt du développement linéaire au sud de l'unité paysagère (Source : ZAP sud Loire)

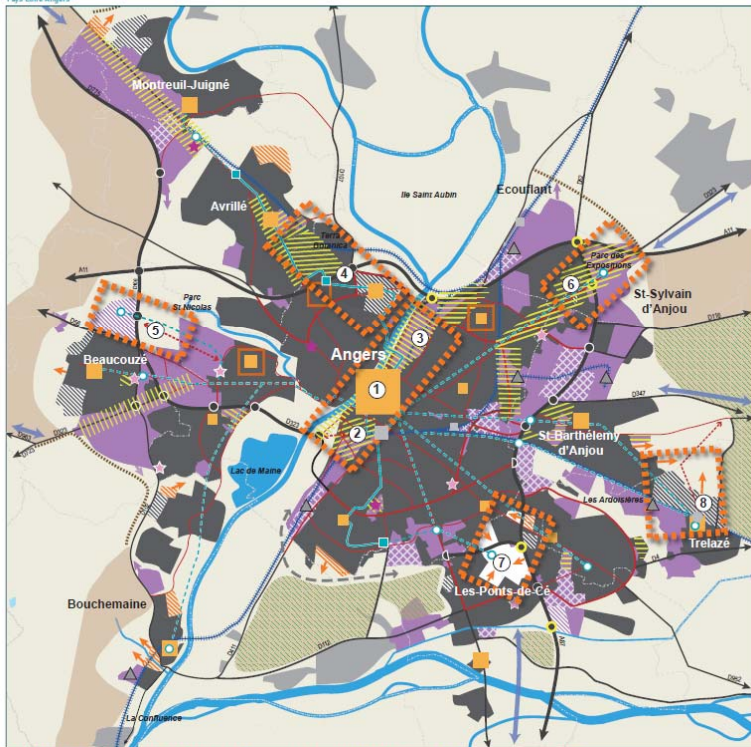
De manière à préserver les paysages viticoles des coteaux de l'Aubance qui se positionnent en limite sud de l'unité paysagère, le SCoT du Pôle métropolitain Loire Angers a anticipé dès 2011 la mise en place d'une Zone Agricole Protégée (ZAP) sur les communes de Juigné-sur-Loire, Mûrs-Erigné et Saint-Melaine-sur-Aubance. Le 21 mars 2014, un arrêté préfectoral a créé cette Zone Agricole Protégée qui s'étend sur environ 235 ha. En complément des limites artificielles que constituent l'A87 et la D748 et naturelle que constitue le vallon de l'Aubance, le classement en ZAP assure la préservation d'un paysage viticole et constitue un arrêt du développement urbain sur ce secteur.

Une poursuite du développement urbain qui privilégie la sobriété foncière



DOCUMENT D'ORIENTATIONS GÉNÉRALES, EXTRAIT DU SCHEMA DE RÉFÉRENCE DU PÔLE MÉTROPOLITAIN : PAGES 86-87

La maîtrise du développement



La maîtrise du développement	
Conforter la vocation métropolitaine	Secteur stratégique du pôle métropolitain
Développer et qualifier l'offre résidentielle	<ul style="list-style-type: none"> Centralité à conforter (y compris commerces) Grands axes et secteurs urbains de renouvellement et/ou requalification Secteur de rénovation prioritaire Développement urbain en cours Développement urbain complémentaire Commerce à vocation supra communale ou interquartier Autre pôle commercial principal (hors centralité)
Amplifier le développement économique	<ul style="list-style-type: none"> Parc d'activités en cours / Extension Requalification et densification des zones d'activités Site embranchement/débranchement à préserver Espace agricole à préserver / Production végétale spécialisée Limite d'urbanisation
Organiser les mobilités	<ul style="list-style-type: none"> Voirie urbaine structurante / principe de complément Voirie secondaire Voirie à l'étude (projet ne préjugeant en aucun manière ni du résultat des études ni du tracé définitif) Echangeur à compléter ou à restructurer Gare existante / En projet Ligne 1 du tramway Ligne structurante à haut niveau de service, tous modes confondus (tramway, métro, desamway) Parking-relais existant / à étudier Principe de ligne express entre le pôle métropolitain et les polarités
	<ul style="list-style-type: none"> Partie actuellement urbanisée des communes incluses dans le pôle métropolitain Urbanisation hors pôle métropolitain Parc d'activités principal existant Axéomote / Liaison structurante Liaison intercommunale Echangeur existant Voie ferrée

Orientations graphiques extraites du Document d'orientations générales (DOG) indissociables des orientations écrites

UP27-40-XXX En limitant le développement urbain en extension, le SCoT favorise une évolution des paysages urbains et un ralentissement du développement en extension. (Source : SCoT du Pays Loire Angers)

Les principaux secteurs de développement de l'agglomération angevine se situent dans le tissu constitué et représentent donc une mutation ou requalification des paysages urbains existants. Sur les franges urbaines, le SCoT affiche des limites à l'urbanisation qui se traduisent essentiellement par une préservation des secteurs agricoles limitrophes, comme c'est le cas à l'ouest de la D775 et de la ville de Beaucouzé mais aussi à l'ouest de Bouchemaine et à l'est de l'agglomération, entre l'A11 et la voie ferrée. Au sud d'Angers, la frange urbaine pourra se matérialiser à long terme par l'émergence d'une voie de contournement.

Ainsi, contrairement aux dynamiques observées depuis les années 50, l'évolution des paysages urbains de l'agglomération angevine ne devrait plus se traduire par la poursuite d'un étalement en étoile le long des grands axes de déplacements dont les directions étaient déjà données sur la carte d'État-major, mais par un comblement des interstices urbains, en conservant les séquences paysagères que constituent les multiples vallées angevines.

5. Les enjeux de l'unité paysagère

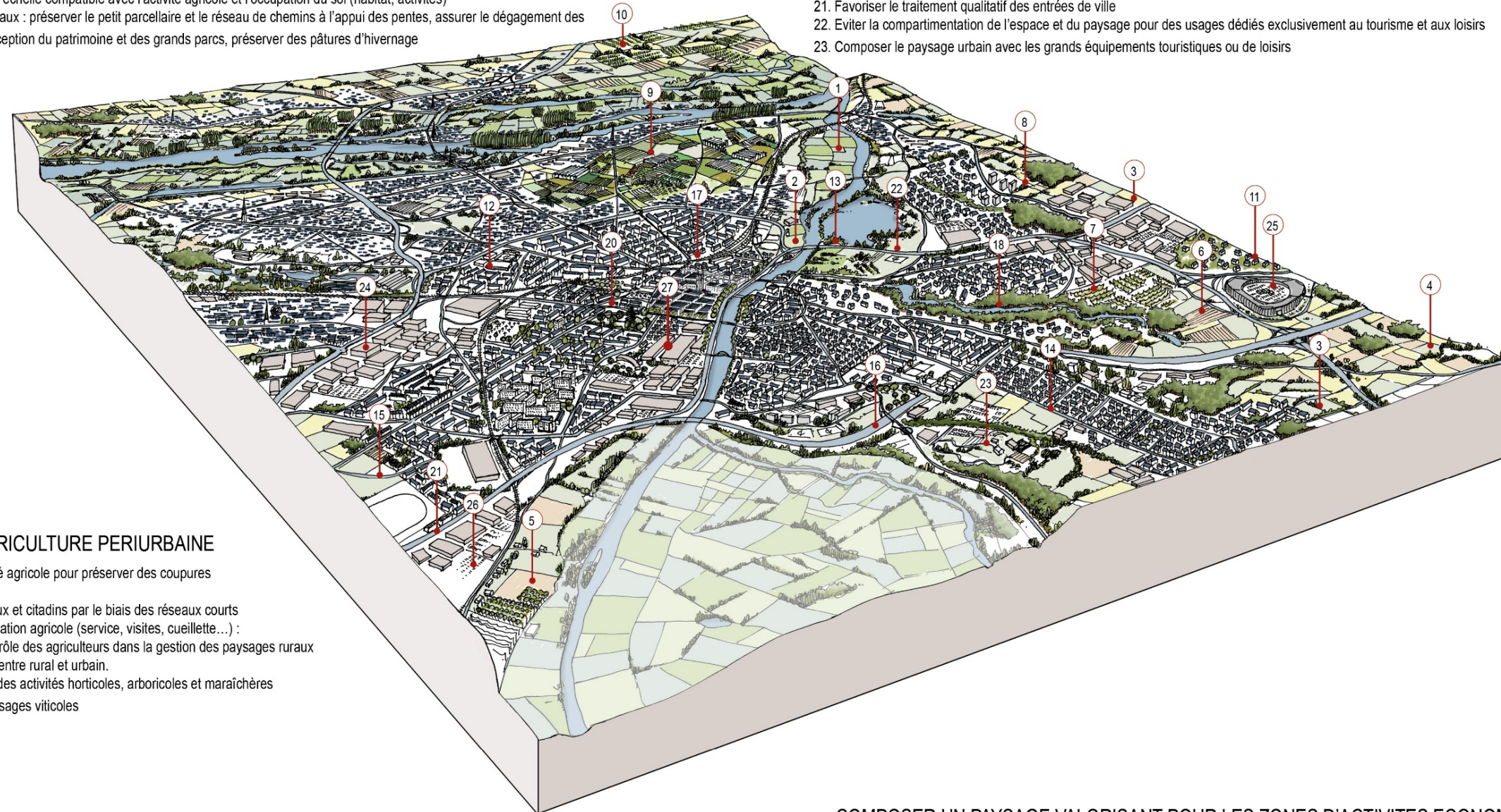
Bloc-diagramme de synthèse des enjeux de l'unité paysagère de l'agglomération angevine (27)

MAINTENIR L'EQUILIBRE ENTRE PRATIQUES AGRICOLES ET DYNAMIQUES NATURELLES OU URBAINES POUR PRESERVER LA DIVERSITE DES PAYSAGES PERIURBAINS

1. Maintenir l'agriculture spécifique ou la gestion urbaine des espaces inondables des fonds de vallées
2. Limiter la fermeture des fonds de vallée pour maintenir les perspectives
3. S'appuyer sur les trames bocagères existantes notamment dans les vallées et aux abords des bourgs en régénérant les haies, préservant les grands sujets et le petit parcellaire.
4. Recomposer le bocage à une échelle compatible avec l'activité agricole et l'occupation du sol (habitat, activités)
5. Soigner l'occupation des coteaux : préserver le petit parcellaire et le réseau de chemins à l'appui des pentes, assurer le dégagement des points de vues, valoriser la perception du patrimoine et des grands parcs, préserver des pâtures d'hivernage

ACCOMPAGNER LA RECOMPOSITION DES PAYSAGES URBAINS

17. Accompagner la mutation des quartiers en valorisant l'identité paysagère notamment dans l'aménagement de l'espace public lié aux nouveaux fonctionnements
18. Assurer la continuité des espaces naturels (vallons, boisements...) et paysagers comme des liens entre ville et campagne, ou quartier et support d'aménités
19. Adapter le parc immobilier des secteurs patrimoniaux aux modes de vie actuels sans les dénaturer
20. Préserver le patrimoine végétal en ville (jardins, parcs, arbres d'alignement, potagers, berges, espaces naturels...) comme élément structurant d'un projet d'urbanisme végétal cohérent
21. Favoriser le traitement qualitatif des entrées de ville
22. Eviter la compartimentation de l'espace et du paysage pour des usages dédiés exclusivement au tourisme et aux loisirs
23. Composer le paysage urbain avec les grands équipements touristiques ou de loisirs



VALORISER UNE AGRICULTURE PERIURBAINE

6. Protéger le foncier et l'activité agricole pour préserver des coupures d'urbanisation
7. Retisser des liens entre ruraux et citadins par le biais des réseaux courts de distribution et de la diversification agricole (service, visites, cueillette...) : enjeu de perception sociale du rôle des agriculteurs dans la gestion des paysages ruraux
8. Assurer des liaisons douces entre rural et urbain.
9. Accompagner les mutations des activités horticoles, arboricoles et maraîchères
10. Maintenir la qualité des paysages viticoles

ASSURER UN DEVELOPPEMENT DE L'HABITAT QUI PARTICIPE A L'IDENTITE DES PAYSAGES URBAINS EN VALORISANT LA CROISEE DU SILLON ARDOISIER ET DE LA MAINE

11. Maitriser les extensions urbaines pour garantir une gestion économe de l'espace et la lisibilité des paysages
12. Veiller à la cohérence et à l'identité urbaine, architecturale et paysagère des différents quartiers en fonction de leur implantation
13. Valoriser les éléments identifiants de la ville (quais, prairies et coteaux de la Maine ou de la Loire, parcs du lac de Maine, des Etangs St Nicolas, des ardoisières, belvédères, place, repères du patrimoine historique)
14. Promouvoir un traitement qualitatif des franges: limites de l'urbanisation, continuité entre les quartiers
15. Anticiper les délaissés agricoles
16. Limiter l'impact visuel et structurel des voiries dans le paysage péri-urbains en recomposant les abords de la voie

COMPOSER UN PAYSAGE VALORISANT POUR LES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES

24. Concevoir les zones d'activités comme des opérations d'urbanisme qui composent avec les quartiers et le paysage environnant en limitant l'effet de ceinture
25. Assurer la cohérence et la qualité architecturale des bâtiments et des espaces publics (éléments pouvant être intégrés aux cahiers des charges ou aux chartes des zones d'activités)
26. Masquer ou accompagner les zones de stockage et les aires de manœuvre et de stationnement
27. Mettre en œuvre des opérations de renouvellement urbain sur les anciens secteurs d'activités désaffectés en cœur de tissu urbain

Lien sur les enjeux régionaux

5.1 Maintenir l'équilibre entre pratiques agricoles et dynamiques naturelles ou urbaines pour préserver la diversité des paysages périurbains

Les évolutions des paysages de l'agglomération montrent un empiètement croissant non seulement sur les espaces agricoles périphériques mais aussi sur la vallée de la Maine. La réduction de son fond de vallée pour assurer les fonctions urbaines (activités, habitat, équipements) rend aujourd'hui véritablement stratégique la préservation des dernières prairies inondables au sud et de la trame bocagère spécifique qui y est associée. La protection Natura 2000 et la gestion de ce site comme espace naturel urbain vont dans ce sens. Cela induit par ailleurs un enjeu sur le maintien de la qualité paysagère des coteaux de cet espace afin d'accompagner la lisibilité des franges urbaines sur l'horizon de la Maine. Au même titre la préservation des trames bocagères dans les autres vallées ou sur les plateaux peut permettre non seulement de préserver un patrimoine agro-naturel identitaire des paysages périurbains mais aussi de marquer des transitions plus qualitatives entre ville et campagne.

- o Maintenir l'agriculture spécifique ou la gestion urbaine des espaces inondables des fonds de vallées
- o Limiter la fermeture des fonds de vallée pour maintenir les perspectives
- o S'appuyer sur les trames bocagères existantes notamment dans les vallées et aux abords des bourgs en régénérant les haies, préservant les grands sujets et le petit parcellaire.
- o Recomposer le bocage à une échelle compatible avec l'activité agricole et l'occupation du sol (habitat, activités)
- o Soigner l'occupation des coteaux : préserver le petit parcellaire et le réseau de chemins à l'appui des pentes, assurer le dégagement des points de vues, valoriser la perception du patrimoine et des grands parcs, préserver des pâtures d'hivernage



27-40-01 Prairie de la Baumette, site Natura 2000 géré par l'agglomération angevine et de fait préservé sous le balcon naturel du coteau urbanisé de Pruniers

5.2 Valoriser une agriculture périurbaine

L'expansion urbaine de l'agglomération s'est effectuée sur des terres agricoles qui sont aujourd'hui parfois enclavées entre les secteurs urbanisés. La pression foncière et la spéculation associée rendent difficile le maintien de la pratique agricole et par extension des paysages qu'elle façonne.

Afficher des fonctions claires, en accord avec les limites de l'urbanisation à long terme, constitue un enjeu paysager fort pour maintenir la cohérence et la lisibilité de ces paysages.

Pour assurer la cohérence paysagère de ces secteurs, la continuité et/ou la préservation des espaces horticoles et viticoles doivent être assurées en évitant l'enclavement par la poursuite d'une urbanisation linéaire. Le maintien de ces paysages passe également par la préservation du patrimoine associé (manoirs et leurs parcs, bâti vigneron et petit patrimoine comme les puits d'arrosage en schiste ...).

Par ailleurs, l'étude des dynamiques paysagères a montré l'émergence de « paysages en attente » qui correspondent à des enclaves rurales dans le tissu périurbain et qui sont des paysages en devenir car ils correspondent soit à des espaces de projet urbain, soit à des secteurs de déprise agricole ou encore à des délaissés de projets urbains ou routiers. Ces secteurs sont par essence des zones de mutation en puissance mais sans véritable temporalité d'évolution. Il y a de fait un véritable enjeu à cibler ces secteurs pour mieux en orienter les évolutions et les structurer en fonction durant leur « période d'attente ».

- o Protéger le foncier et l'activité agricole pour préserver des coupures d'urbanisation
- o Retisser des liens entre ruraux et citadins par le biais des réseaux courts de distribution et de la diversification agricole (service, visites, cueillette...) : enjeu de perception sociale du rôle des agriculteurs dans la gestion des paysages ruraux
- o Assurer des liaisons douces entre rural et urbain.
- o Accompagner les mutations des activités horticoles, arboricoles et maraichères
- o Maintenir la qualité des paysages viticoles



27-40-02 replantation d'une trame bocagère sur les espaces en attente des extensions commerciales du centre atoll à Beaucouzé

5.3 Assurer un développement de l'habitat qui participe à l'identité des paysages urbains en valorisant la croisée du sillon ardoisier et de la Maine

Déjà engagée, l'appropriation et la requalification des berges de Maine, qui font l'objet d'une attention toute particulière, constituent un enjeu central pour le territoire de l'agglomération. Au-delà de la Maine, le maintien et la valorisation des continuités paysagères que constituent les vallons boisés doit permettre d'assurer un rôle de respirations entre les paysages bâtis mais aussi de support d'aménités.

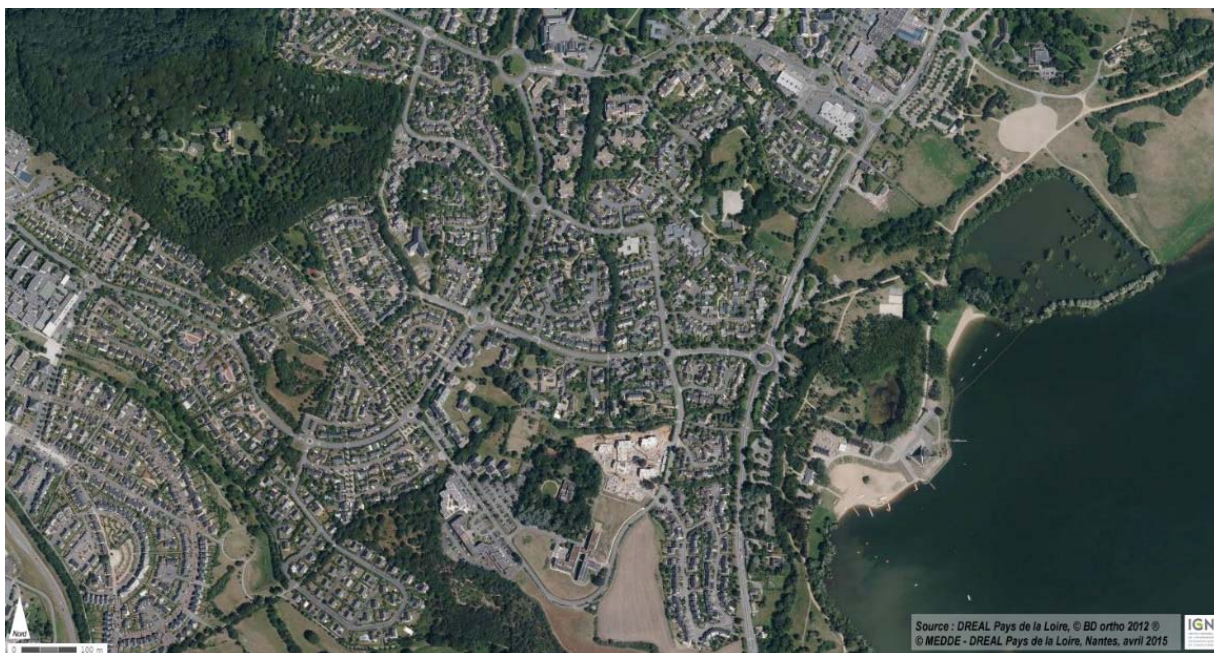
Au sud de l'unité, le Val de Loire, tout comme les secteurs vallonnés, offrent un paysage de silhouettes urbaines de qualité et qui participe notamment à la reconnaissance du classement de cet espace en tant que patrimoine mondial de l'UNESCO. Il est essentiel que le développement urbain de ces coteaux soit maîtrisé de manière à ce que cette harmonie paysagère soit maintenue.

- o Maîtriser les extensions urbaines pour garantir une gestion économe de l'espace et la lisibilité des paysages.
- o Veiller à la cohérence et à l'identité urbaine, architecturale et paysagère des différents quartiers en fonction de leur implantation. Il y a par ailleurs un véritable enjeu à valoriser au travers des aménagements urbains toute la richesse et la complexité du site d'implantation original de la ville, que ce soit aussi au travers de ses sillons ardoisiers ou de ses structures rurales variées (vignes, horticulture, bocage).



27-40-04 Le sillon ardoisier de Trélazé, ligne de force paysagère, trait d'union urbain qui donne une identité aux quartiers voisins

- o Valoriser les éléments identifiants de la ville (quais, prairies et coteaux de la Maine ou de la Loire, parcs du lac de Maine, des Etangs St Nicolas, des ardoisières, belvédères, place, repères du patrimoine historique)
- o Promouvoir un traitement qualitatif des franges: limites de l'urbanisation, continuité entre les quartiers. Comme le montre l'exemple du quartier du Lac de Maine, la préservation des trames bocagères dans la composition urbaine peut permettre d'assurer des ambiances de transition paysagère entre la vallée de la Maine et le plateau bocager. Il y a donc un véritable enjeu à préserver ces structures paysagères rurales périurbaines pour marquer l'identité spécifique du territoire dans des paysages qui ont tendance à se banaliser.
- o Anticiper les délaissés agricoles
- o Limiter l'impact visuel et structurel des voiries dans le paysage péri-urbain en recomposant les abords de la voie



27-40-03 Extrait aérien permettant de lire le rôle de la trame végétale dans le lien entre plateau bocager et vallée de la Maine au travers du quartier du Lac de Maine (source orthophoto IGN 2013)

5.4 Accompagner la recomposition des paysages urbains

La densification et le renouvellement urbain qui vont s'opérer sur l'agglomération angevine devront permettre à la fois de s'adapter aux nouveaux fonctionnements urbains comme cela s'est fait pour l'arrivée du tramway mais aussi à conserver l'identité patrimoniale forte de la ville d'Angers, notamment à travers le maintien des perspectives sur le triptyque château, cathédrale et tour Saint-Aubin, la création d'espaces publics de proximité ouverts sur la ville (exemple du parc du quartier Desjardin) ...

- o Accompagner la mutation des quartiers en valorisant l'identité paysagère notamment dans l'aménagement de l'espace public lié aux nouveaux fonctionnements
- o Assurer la continuité des espaces naturels (vallons, boisements...) et paysagers comme des liens entre ville et campagne, ou quartier et support d'aménités
- o Adapter le parc immobilier des secteurs patrimoniaux aux modes de vie actuels sans les dénaturer
- o Préserver le patrimoine végétal en ville (jardins, parcs, arbres d'alignement, potagers, berges, espaces naturels...) comme élément structurant d'un projet d'urbanisme végétal cohérent
- o Favoriser le traitement qualitatif des entrées de ville
- o Eviter la compartimentation de l'espace et du paysage pour des usages dédiés exclusivement au tourisme et aux loisirs
- o Composer le paysage urbain avec les grands équipements touristiques ou de loisirs



27-40-05 recomposition urbaine du quartier « fleur d'eau » laissant un parvis ouvert sur les flèches de la cathédrale (Angers)

5.5 Composer un paysage valorisant pour les zones d'activités économiques

Les entrées de l'agglomération marquées par de gros échangeurs routiers, sont majoritairement constituées de zones d'activités industrielles et commerciales. La requalification de ces secteurs par un traitement urbain et paysager cohérent déclinant l'identité angevine, permettra d'améliorer la lisibilité de ces espaces de transition entre paysages ruraux et paysages agglomérés.

Avec le développement de l'agglomération, les « portes » de la ville se déplacent. Un enjeu paysager et urbain majeur consiste en la requalification des « anciennes portes d'agglomération » qui ont perdu leur statut mais restent figées dans le dimensionnement de leurs voies sous utilisées aujourd'hui, leur vocation économique et commerciale désuète ... Le déplacement des zones économiques et commerciales pose la problématique du renouvellement urbain des zones qui perdent leur vocation initiale, en affirmant une structure de rue ou de boulevard, en recomposant un nouveau paysage. La problématique de la recomposition urbaine de quartier sur d'anciennes friches industrielles qui touchait l'hyper centre (exemple du quartier de la gare), se reporte aujourd'hui sur la première couronne (exemple des zones d'activités de Beaucouzé et du statut de l'échangeur de la RD 106/RD 723).

- o Concevoir les zones d'activités comme des opérations d'urbanisme qui composent avec les quartiers et le paysage environnant en limitant l'effet de ceinture

- o Assurer la cohérence et la qualité architecturale des bâtiments et des espaces publics (éléments pouvant être intégrés aux cahiers des charges ou aux chartes des zones d'activités)
- o Masquer ou accompagner les zones de stockage et les aires de manœuvre et de stationnement
- o Mettre en œuvre des opérations de renouvellement urbain sur les anciens secteurs d'activités désaffectés en cœur de tissu urbain



27-40-06 Mutation de l'entrée de ville, route de Nantes avec la création du nouvel échangeur de Beaucouzé, l'axe historique de la RN 23 est coupé et son statut devient voie de desserte tertiaire